

**AOÛT 1958
À AOÛT 1964**

***LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN***

LIVRE II





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINT-CATHERINE

MÉ MORANDUM

Voici le LIVRE II des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – d'août 1958 à août 1964 (page 101 à 200). La reproduction du livre est en deux (2) parties. Au moment de la reproduction, il manquait les pages 23 et 24. Des feuilles de notes diverses ont également été trouvées dans le livre original et ne font pas partie de la présente reproduction. Ces dernières peuvent toutefois être consultées au bureau municipal.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Résolution

attendu que la garde-malade de notre paroisse n'a plus de local pour se loger et y faire ses soins professionnels
 attendu que son épouse et elle-même sont prêts à se bâtir un logis dont quelques pièces seraient affectées à un dispensaire.

Il est Proposé par Joseph Huford et secondé par Rodolphe Rochefort que la corporation municipale de St Firmin appuie fortement même Martel dans leurs demandes, au ministère de la Santé de bâtir une maison dont quelques pièces serviraient de dispensaire, moyennant Remunération de la part du ministère pour le louer

une copie de cette demande sera envoyée au ministère de la Santé et une autre au député du comté.

adopté à l'unanimité

Résolution

attendu qu'il y a à St Firmin une situation très lamentable existant aucun service public d'eau et d'égout, dans cette paroisse de 525 âmes groupant 90 familles. Les gens ont des installations individuelles de fortune pompant l'eau de puits creusés un peu partout, et des égouts quand il y en a se déversant un peu partout. Une école centrale de 5 classes total 103 enfants manque aussi d'eau 2 ou 3 mois par années, alors on est obligé de charroyer l'eau dans des barils

rides de Sagolinc, Et envoyer l'eau
avec une chaudière dans les cabinets
vous comprenez dans de telles conditions
l'hygiène est assez négligée, et
l'école échappe de mauvaise senteur
qui doivent pas être très bonnes
pour la santé des enfants, quand
~~un~~ feu se déclare dans notre paroisse,
c'est le solage qui règle l'incendie.
Les primes d'assurances pour le feu sont
exorbitantes et pourtant, ce n'est pas
notre faute si notre village est resté
petit et notre bonne population a le
droit au service d'eau autant que
les grandes villes mais ~~que~~ faire
attendu que tous les travaux
publics sont fait par la municipalité
comme l'apportage et les débris, et les
plans, pour notre aqueduc
attendu que le ministère de la santé
de la province a accepté tout ces
travaux

Mellie
Foster
Joseph H. H.
au sans motif

En ce cas il est ^{Mellie Foster} ~~proposé~~ ^{par}
~~Joseph H. H.~~ ^{Joseph H. H.} ~~et~~ ^{secondé} ~~par~~
En ne demande soit fait au ministère
des affaires municipales de la province
de Québec de nous envoyer un homme
compétent pour faire l'évaluation de
ces travaux et de nous donner un
prix uniforme pour cela va coûter
pour cette aqueduc afin de pouvoir
voir si on est capable de construire.
Et dans cette même résolution notre
municipalité demande aussi l'aide
en argent du Gouvernement pour
~~pour notre municipalité~~

pour ces travaux d'extrême d'urgence
pour que notre municipalité puisse charger
des frais raisonnables pour ce service
d'eau

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. M. Foster
secondé par Léopold Guerin
que le rapport du vérificateur est
adopté

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Cyrinus Gaudreau
secondé par Joseph Gagné
que messieur Sam Warren soit
engagé pour faire la vérification de
nos livres pour l'année 1962

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Rodger
et secondé par Joseph Dufour
que messieur Adame Savard soit
engagé comme secrétaire au prix de
25,00 par mois pour l'année 1962

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Léopold Guerin
secondé par Joseph Gagné
que la propriété et le terrain de
Mme Antonio Boulanger situé
sur le rang A lot parti du lot
no 5 soit porté au rôle d'évaluation
au nom de Léonidas Dufour comme
propriétaire que la fiche soit changée
adopté à l'unanimité

Léonidas
Dufour

Résolution

Il est Proposé par Millie Foster
 secondé par Joseph Lefond
 qu'une demande soit ~~au~~ ^{soit} ~~ministère~~
 de la colonisation ^{pour obtenir un octroi} pour les travaux
 de chemin dans notre paroisse
 en colonisation

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
 et secondé par Cyrillus Gaudreault
 qu'une demande soit fait au ministère
 de la voirie pour nous obtenir un
 octroi pour les travaux de chemin
 municipaux dans notre municipalité

adopté à l'unanimité

Adopté par le conseil municipal
 Rodolphe Rochefort secrétaire

Province de Québec
 Municipalité de St-Firmin

5 mars 1962

à une assemblée régulière du
 conseil municipal de St-Firmin
 tenu ce 5^{em} jour de mars 1962
 à 6 1/2 heures et demie du soir
 à l'endroit habituel des séances
 conformément au code municipal
 sous la présidence de messieur maire
 sont présents messieur maire Millie
 Savard maire et Les conseillers suivants
 Joseph Lefond Millie Foster
 Rodolphe Rochefort Leopold Guerin
 Cyrillus Gaudreault

Tous conseillers formant l'unanimité
 passant les Résolutions suivantes
 Voici les comptes présentés pour votre approbation

- 5 $\frac{1}{2}$ ant Taroneche 10.00 v
 6 conseil de comté charleroi est 240.72 v
 7 Padane Savard salaire 25.00 v

Resolution

Il est Propose Par Joseph Gafise
 secondi Par Leopold Guerin
 que les compts sois payer tel que
 presenté

adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Rodolphe Rochefort
 secondi Par Cyrinus Gaudreau
 que les lots 1-11-1-12-1-13 rang B
 canton Saguenay appartenant a Price
 Bratturs sois parti au Role d'évaluation
 au nom de messieur Lucien Martel
 comme propriétaire évalué a \$260.00

adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Leopold Guerin
 secondi Par Millie Foster

qu'une resolution soit passé pour
 que si une construction se ferait
 sur la route du quai du portage
 bien attendu en dehors des barrières
 que le conseil municipale est pas
 au contraire a cet construction

a condition préfixance a un homme de la paroisse
 avant de tout haute demande
 attendu que le conseil municipale
 favorise un homme de la paroisse
 et après il est pas contre tout haute
 demande de l'extérieur

adopté a l'unanimité

Lucien
Martel

Resolution

Il est proposé Par Léopold Guérin
 secondé Par Joseph Laprise
 que la demande faite par les
 contribuables a propos du changement
 du local pour le conseil municipal
 soit mise en suspens
 pour le moment
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
 secondé par Cyrinus Gaudreau
 que messieu Philippe Rochefort
 soit nommé constable dans la
 municipalité pour un an
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Proposé Par Léopold Guérin
 secondé Par Cyrinus Gaudreau
 qu'une résolution soit passée pour
 demander au département l'aide assistance
 d'un agent de bien vouloir prendre
 en considération les demandes d'assistance
 dans la paroisse ou qu'il y a
 grand besoin dans la paroisse
 actuellement et résolution soit envoyée au
 ministre
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Proposé par Willie Foster
 secondé Par Rodolphe Rochefort
 qu'une résolution soit passée pour
 que les mêmes officiers comme
 inspecteurs et évaluateurs soient les
 mêmes pour deux ans
 adopté a l'unanimité
 l'adieu Seward s'écrit

2 avril 1962

A une assemblée du conseil municipale
de St Firmin tenue le 2^{em} jour d'avril
1962 a 6 1/2 heures du soir a l'endroit
habituel des seances conformément au code
municipale sous la présidence de messieur
mairie

Thibault Savard
Joseph Lefond Joseph Gagnier
Léopold Guerin Cyrille Gaudreau
Rodolphe Rochefort

Tous conseillers formant ensemble
passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

8	Padone Savard salaire	25.00	v
9	Padone Savard dépenses Bureau	8.00	v

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lefond
secondé Par Rodolphe Rochefort
que les comptes soient payés tel que
présenté

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lefond
secondé Par Rodolphe Rochefort
qu'une Résolution est Passée par le
conseil municipale de St Firmin
pour demander à messieur le Docteur
Jean du Bureau du ministère de la santé
de nous envoyer un inspecteur si cela
est possible pour inspecter l'eau dans la
paroisse adopté à l'unanimité

Resolution

Il est Propose par Leopold Guerin
seconde Par Cyrillus Gandreau
Que messieur Alcide Thuerin
sois nomm Gardien L'ancelas pour
un termes 2 ans.

adopté a l'unanimité

Resolution

Que messieur Rodolphe Rochefort
envoie un avis mission si y a
quelque chose a changer aux
reglement il se fera a la seance
de mai

Blancet maire

Padoue Savard secretaire

Province Le Quebec

Municipalite St St Firmin

7 mai 1962

a une assemblee du conseil municipale
de St Firmin tenue se 7 em jours de
mai au lieu Ordinaire des seance
lequel ^{conferenciers au conseil municipale} ~~se~~ ^{messieur}
Maire Millie Savard

Joseph Dupond Joseph Gagnon
Leopold Guerin Rodolphe Rochefort

Tous conseilier formant Paroisse
passant les resolution suivantes
Voici les comptes presenté pour ^{aprobation} ~~travaux~~

10

Padoue Savard salaire 25,00

Resolution

Il est propose Par Joseph Gagnon
seconde Par Leopold Guerin
Que les comptes sois payés tel que
presenté

adopté a l'unanimité

Province de Québec
Municipalité St Firmin

4 juin 1962

A une assemblée Régulière du
conseil municipal de la paroisse
St Firmin tenue au ordinaire
des séances le 4^{em} jours de juin
1962 conformément au code
municipale de la province de Québec
sous la présidence de messieur maire
Millie Savard maire Joseph Dufourd
Cyrillus Gaudreau Rodolphe Rochefort
Millie Foster Joseph Laprise

Tous conseillers formant quorum
passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour vote global

- | | | |
|----|---|----------|
| 11 | Padoue Savard salaire | \$ 25,00 |
| 12 | Lamit Savard ^{congé} menagerat | 15,50 |

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé par Joseph Dufourd
que les comptes soit payés tel que
présenté

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster
secondé par Cyrillus Gaudreau

Bernard
Berrens
terrain
Étalonné
\$100,00

qu'une résolution soit passée pour
donner un permis de Bâtisse pour
bâtir une maison privé sur terrain
appartenant avant au séminaire
à 20 pieds de la route nationale
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rodhefort
 secondé Par Cyrillus Gaudreau
 Qu'une résolution soit passée pour
 mutation soit fait en faveur Madame
 Joseph Gagné terrain acheté de Padoue
 Savard terrain portant numéro P 2 A 1
 P 3 A 21 soit sur superficie de 125 pieds
 sur la route nationale par 52 et 96 pieds
 et évalué à \$250 d'évaluation
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Gagné
 secondé par Joseph Lafond
 Qu'une résolution soit passée pour
 évaluer les batissés nouveaux dans la paroisse
 et dévaluer les batissés disparus

Bill Téléphone soit évalué à 7,880,00

Pierre Dubéau Garage 300,00

Omer Gaudreau Garage 100,00

Église St Firmin une Batissé 1,000,00

Price Brothers maison d'arrêt ^{batissé} 400,00

Joseph Gagné pour ^{batissé} Église ^{batissé} en l'honneur 500,00

Élement Savard ingénieur 100,00

et ~~Résolution~~ nationale Savard ^{batissé} 360,00

Que le rôle d'évaluation soit
 homologué avec tous les restrictions
 fait et changement apporté sur ce
 rôle et Résolution est adoptée à
 l'unanimité

J. B. Savard maire

Padoue Savard secrétaire

X

Province de Québec
 Municipalité St Firmin
 et une assemblée Régulière du
 conseil municipale de la paroisse
 St Firmin tenu ce 3^{em} jour
 de Juillet 1962 au lieu Ordinaire
 des séances à 7 1/2 heures et demie
 du soir conformément au code
 municipale de la Province de Québec
 sous la présidence de messieur
 Maire Milla Savard
 Joseph Hyland Rodolphe Roddyfort
 Cyrillus Gaudreault

Tous conseillers formant quorum
 passant les Résolutions suivantes

- Voici les comptes présentés pour votre approbation
- | | |
|----|-------------------------------------|
| 13 | Philippe Roddyfort Police \$ 9.00 " |
| 14 | Madame Savard Salaire \$ 25.00 " |
| 15 | Madame Savard ouvrage 6.00 " |
| 16 | Revenu municipal |
| 17 | M. Savard, s'ing. 200.00 " |
| | Proposé par Rodolphe Roddyfort |
| | secondé par Cyrillus Gaudreault |

que les comptes soient payés tel que
 présenté adopté à l'unanimité
 Résolution

Considérant que la finition de la
 Route 15 vas se terminer est ité
 Considérant que la route Quêbec
 situé dans notre paroisse passant
 devant l'église paroissial et qu'elle
 n'est pas encore en affaite

En conséquence

Il est Proposé par Joseph Hyland
 secondé par Rodolphe Roddyfort
 qu'une demande soit fait au

ministère de la voirie que si la finis
de la Route 15 se termine est ite, que la
Route D'icelle soit affiliée aussi
cet Résolution est adopté à l'unanimité
et qu'une copie de cet Résolution soit
adressé au ministère de la voirie qu'au
et une au surveillant a la malbaie
a L'ingénieur Bellanger chef Divisionnaire
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Cyrillus Gandraut
seconde Par Joseph Dufaud
qu'une résolution soit passé pour que
l'ancien chemin verbaliser sur les lots
43 et 44 soit ^{de verbaliser} remis au Propriétaire des
lots 43 et 44 avec consentement du
Ministère de la Voirie et que la
route actuel soit verbaliser en passe
des lots 43-44

Et que messieur maire est autorisé
a faire les demarches necessaire en regard
de cet affaire

adopté à l'unanimité

B. Laroche maire

Padoue Savard secrétaire
Province de Québec

Municipalité St Firmin

6 août 1962

~~a une assemblée régulière du
conseil municipale tenu au lieu
ordinaire des séances au sous-bassement
de l'école se signifiant le 6 août a
7 1/2 heures et de nuit du soir sous la
présidence de messieur le
signifié sont présent messieur
le~~

Province de Québec
Municipalité St Firmin 6 août
à une assemblée Régulière du
conseil municipale tenu à l'endroit
habituel des séances ce dimanche 6 août
1962 à 7½ heures et dimis du
soir conformément au code municipal
sous la présidence de messieur le président
Joseph Lefond Rodolphe Roelyst
Léopold Guerin Joseph Lefond
parlementaire sous conseiller
passant les résolutions suivantes

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Roelyst
secondé Par Joseph Lefond
que messieur Joseph Lefond soit
nommé président pour cet assemblée
adopté à l'unanimité

Résolution

18 Padoue Savard Salaire 25.00

Il propose Par Léopold Guerin
secondé par Rodolphe Roelyst
que les compte soit payer tel que
présenti

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Roelyst
secondé par Léopold Guerin
qu'une Résolution soit passé pour
confirmer que le conseil municipale
est pour la vente de la boisson dans
la limite de la paroisse à l'année longue

adopté à l'unanimité

Joseph Lefond Pris.

Padoue Savard Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St Firmin

à une assemblée Régulière des séances
tenue au lieu Ordinaire des séances le
4 quatrième jour du mois de septembre
1962 à 7½ heures et demie du soir
conformément au Code municipal sous
la présidence de messieur. maire
sont présents messieur maire M. L. Savard
Cyrinus Gaudreau Joseph Lefond
Joseph Lefrise

Tous conseillers formant Personne
passant les résolutions suivantes

- Voici les comptes présentés pour votre approbation
- | | | |
|----|--|-----------|
| 19 | Payer Garde martel pour visite et remède | \$ 100.00 |
| 20 | Padane Savard salaire | \$ 25.00 |
| 21 | Napoleon Trudel entretien chemin d'hiver | \$ 142.60 |

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lefond
secondé Par Cyrinus Gaudreau
que les comptes soient payés et acceptés
tel que présentés
adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Lefrise
secondé Par Cyrinus Gaudreau
qu'une résolution est passée considérant
les pylônes à l'autre de la paroisse
de ~~St~~ St Firmin
considérant que c'est l'Église ont été
construits au frais de la municipalité
il a été décidé qu'il faudrait les
pylône. Qu'il se propose de les faire
restaurer, s'il faut qu'ils soient
que cela soit fait par le ministère de

voire soit à fuir le terrain nécessaire
pour se travail et tout qu'il en
contre pour ses travaux au frais
au ministère de la voirie
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Rodolphe Rochet
secondé par Cyrillus Gaudreau
qu'une résolution est passée pour
autorisé son honneur messieur maire
à faire les démarches nécessaires
pour la question de l'eau courante
de la paroisse et que les dépenses
soient payées par la municipalité
adopté à l'unanimité

J.B. Savard Secrétaire

Adolphe Savard secrétaire
Province de Québec

Municipalité St-Firmin

à une assemblée Régulière des
séances tenu au lieu Ordinaire
des séances tenu le 5^{me} Dimanche
du mois de novembre 1962 à 8 1/2 et demie
du soir le tout conformément au
code municipal de la province de
Québec sous la présidence de messieur
le président Joseph Hupond
Rodolphe Rochet Joseph Sapin
Cyrillus Gaudreau Sigbold Guerin

Tous les conseillers formant comme
passant les résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation.

22	Adolphe Savard	25,00.
23	Adolphe Savard	25,00.

Résolution

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
il est secondé par Joseph Gagnier
que messieur Joseph Gagnier soit
nommé président pour l'assemblée de
ce soir

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Cyrinus Gaudreau
secondé par Léopold Guerin
que les comptes présentés et acceptés ^{soient} payés
que présentés

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Léopold Guerin
secondé par Joseph Gagnier
qu'une demande soit faite à qui de droit
pour avoir les travaux d'écouter

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Rodolphe Rochefort
secondé par Joseph Gagnier
que messieur Léopold Guerin
envoie un avis monsieur.

Pour passer un Règlement pour faire
les travaux livrer dans la municipalité

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Cyrinus Gaudreau
secondé par Rodolphe Rochefort
que le terrain ^{situé à st Firmin} appartenant à Guerin
martel no 1-11 soit au rôle d'évaluation
au nom de Paul Rochefort et que le lot
situé à st Firmin appartenant à Pierre Baillères
soit porté à au rôle d'évaluation au nom
de Mr Charles Eugène Lalonde et lot 1-10

Paul Rochefort
Charles C. Walliser

et que l'évaluation de ces dits lots
soit dictée et rapportée au nouveau
propriétaire, Joseph Dufour Pré
adopté à l'unanimité
Padoue Savard secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
à une assemblée spéciale tenue le
6^{em} jour de Décembre 1962 à 6^{1/2}
heures et demie du soir à l'endroit
habituel des séances.
sous la présidence de messieur maire
cet assemblée a été dûment convoquée
par avis public et chacun des conseillers
sont présents messieurs maire Mellee Savard
Joseph Dufour Rodolphe Rochefort
Cyrillus Gaudreau

Tous conseillers formant par conséquent
passant les Résolutions suivantes
voici les comptes présentés pour approbation

24	Padoue Savard	\$ 25.00 ✓
25	Germain Simard avocat	\$ 25.00 ✓

Résolution

Il est proposé par Joseph Dufour
secondé par Cyrillus Gaudreau
que les comptes soient payés et approuvés
tel que présentés
adopté à l'unanimité

Règlement no 4

À une séance spécial du conseil municipal
de St Firmin tenue au lieu Ordinaire
des séances du conseil le 15 Decembre 1962
laquelle était présent M. J. Daccord maire
Joseph Raymond Rodolphe Rodolphe Joseph Gagné
M. J. Foster Cyrille Gaudreau
attendu que le conseil municipal de
St Firmin désire faire exécuter
dans son territoire, des travaux pour
remédier au chômage et bénéficier des
pécuniaires accordés en vertu du programme
l'encouragement des travaux d'hiver dans
les municipalités 1962-1963
attendu que ses travaux consistent dans
les limites de la municipalité St Firmin

attendu que le coût des travaux est estimé à
\$ 5,000.00

attendu que l'octroi pour les travaux à être
exécutés pendant la durée du programme
l'encouragement des travaux d'hiver dans
les municipalités est estimé à \$ 4,500.00

soit \$ 2,500.00 Représentant Gouvernement du Canada
soit \$ 2,000.00 Représentant Gouvernement Provincial

attendu que le conseil municipal ou son
octroi a décidé de donner suite à son
projet et de faire exécuter des Travaux
à un coût estimatif de \$ 5,000.00

attendu qu'un avis de motion a été régulièrement
donné à la séance du 6 novembre 1962

Pour ces motifs il est par le présent

Règlement, statue et décret ce qui suit-

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire
exécuter pendant la durée du programme
l'encouragement des travaux d'hiver

dans la municipalité les travaux suivants
 2^{me} ~~Le conseil approprie au paiement du coût~~
~~des travaux~~ Poste Henri Paroisse
 St-Fernan

2^{me} Le conseil approprie au paiement du coût
 des travaux l'éclairage fédéral-provincial
 estimé à \$ 4,500,00

3^{me} advenant le cas où les fonds Ginésaux non
 autrement appropriés de la corporation
 ne seraient pas suffisants.

Il est par le présent Règlement,
 imposé et il sera prélevé sur tous
 les bien-fonds imposables dans la
 municipalité une taxe spéciale à un
 taux suffisant suivant le Rôle
 d'évaluation en vigueur pour pourvoir au
 paiement de la partie non subventionnée
 du coût des travaux. Cette clause
 d'imposition de taxe pourra évidemment
 être différente de celle indiquée ci-dessus
 si les travaux que le conseil exécute ne
 sont pas à la charge de la corporation,
 mais à la charge des propriétaires riverains,
 conformément au disposition de la loi qui
 régit la municipalité concernée).

4^{me} Le conseil emprunte temporairement une somme
 de \$ 5,000,00 En attendant le
 versement de la subvention. (Le montant
 de l'emprunt temporaire ne dépassera pas
~~subvention~~, excéder le montant de la
 subvention 5^{me} Le présent règlement
 entrera en vigueur après avoir reçu
 les approbations Reçus,
 l'adonc Savard secrétaire

Resolution

Il est Propose par Rodolphe Boelhof
 secondé par Joseph Lysour
 que le secrétaire est autorisé ^{à faire} demande
 au ministère de la voirie pour avoir
 une subvention pour l'entretien de la
 Route Gielac sais pour la saison.

1962-1963

adopté à l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Cyrillus Gaudrault
 secondé Par Joseph Lysour
 une Resolution est Passé pour fixer
 le taux de la taxe foncière pour
 l'année 1963 soit fixé 80.40 par
 cent fiastre pour l'année 1963

adopté à l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Rodolphe Boelhof
 secondé par Cyrillus Gaudrault
 qu'une demande soit fait à notre
 député pour les travaux fait par
 l'hydro Guebe dans la limite de
 la paroisse. que nos travailleurs de
 la paroisse soit favorisé avant
 les gens des paroisse voisine.
 que la ^{copie} resolution soit envoyer à
 notre député Raymond Mailloux
 et qu'une copie soit envoyer également
 à l'hydro Guebe

adopté à l'unanimité

et que cet assemblée est renvoyer
 au 15 Décembre 1962 pour
 après quoi elle a été renvoyer

adone ^{avant} Savard sa

continuation de l'assemblée du 6 Dec
qui a été au 15 Decembre 1962

sont Present messieurs maire Willie Savard
Rodolphe Rochefort Cyrillus Gaudreau
Willie Foster Joseph Saprise
Joseph Dupond

Tous conseillers formant Barromie
passant les Résolutions suivantes
cet assemblé avait été convoqué
pour étudier la possibilité d'un
réglement pour travaux d'hiver

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Saprise
secondé Par Cyrillus Gaudreau
qu'une Résolution est passée de adopté le
Réglement no(4) quatre pour travaux
d'hiver. les travaux d'entretien
serait pour faire des portes d'entrée
pour la paroisse St Finian de
Baie Ste Catherine, montant prévu \$5,000.00
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Rodolphe Rochefort
secondé Par Willie Foster
qu'une résolution est passée pour
payer l'ingénieur aimé Trablac
pour les devis et chaînage pour
acadue de la paroisse soit la
somme de \$600.00 piastre balancé
du sur la somme de \$4,000.00
adopté à l'unanimité

27	Joseph aimé Trablac	600.00
28	Philippe Rochefort comptable	1.00

Résolution

Il est Propose Par Joseph Dufourd
 secondi Par Rodolphe Rochefort
 Que les compte soit payer tel que
 presenté et assenti
 adopté a l'unanimité

J. Dufourd

Padoue Savard sie

Province de Québec

Municipalité St Firmin

7 Janvier 1963

A une assemblée Régulière du conseil
 municipale tenue se septième jours
 de Janvier 1963 a 8 heures et demie
 du soir au lieu Ordinaire des séances
 sous la présidence de messieur maire
 conformément au code municipale
 de la province de Québec sont
 présent messieur maire Millie Savard
 Rodolphe Rochefort Millie Foster
 Cyrillus Pandrau Joseph Saprise
 Leopold Guerin Joseph Dufourd
 Tous conseillers formant Quorum
 passant les Résolutions Suivante
 Voici les compte presenté pour vote approuvé

29	Padoue Savard salaire	\$ 25.00	✓
30	commission scolaire loup	\$ 60.00	✓
31	Millie Savard Expense voyage	\$ 100.00	

Résolution

Il est Propose Par Joseph Dufourd
 secondi Leopold Guerin
 Que les compte soit payer et
 assenti tel que presenté

adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par M^{lle} Foster
 Mutations de second^e par Cyrillus Gandrault
 Mme Jos Gauthier que le terrain avec batise situe
 dans la paroisse St Firmin P F
 M^{lle} Gerald Kenney lot P F appartenant a Mme D Jos
 Gauthier Riv du Loup soit transfere
 au nom de Gerail Kainuz sous le rôle
 l'évaluation et que le terrain appartenant
 Padoue Savard Padoue Savard situe dans la paroisse
 Leopold Lapsie^{vs} St Firmin no lot P 2 A 1 P 3 A 2 1
 canton Saguenay Grandeur 75 + 96
 pier soit parti au Rôle D'habitation
 au nom de Leopold Lapsie
 adpté a Leopold Lapsie

~~Blancet~~ maire
 Padoue Savard secretaire

Municipalité St Firmin

30 Decembre 1962

Avis Public

aux contribuables de la dite municipalité
 est par la presente donne, Par Padoue
 Savard, le soussigné, secretaire Tresorier
 de la dite municipalité que le dimanche
 Jours (9) de Janvier 1963 mille neuf
 cent soixante et trois de 10 heures a
 midi qu'un assemblee Genérale de tout
 les contribuables sera tenu pour la
 reception des Bulletins de presentations
 a la charge de maire Messieur
 M^{lle} Savard sortant de charge et
 des conseillers suivant sortant charge
 Messieur Joseph Lefourd au siege no 1
 Messieur Rodolphe Bochyfort au siege no 2
 Messieur Leopold Guerin au siege no 3
 Tous sortant de charges dont leurs termes est

se continue terminer. Et que le quatorzième jour de
 sous mon Janvier⁽¹⁴⁾ 1963 mille neuf cent soixante trois
 serment dit est nécessaire un Bureau de Votation
 d'office que sera ouvert à l'endroit habituel des
 et avis sance pour la réception des votes des
 publieux Electeurs pour les candidats mise
 a été lue en d'annulation de huit (8) heures du matin
 et officiel à 6 heures soir du soir
 à l'église et au Bureau Padane Savard
 Poste Pte au Bureau Secrétaire Trésorier

Province de Québec municipalité de St-Firmin
 10 Janvier 1963

à une assemblée Général de tout les
 contribuables de la paroisse de St-Firmin
 tenue à l'endroit habituel dans le sous
 bassement de l'école no 2 diurnement
 convoquée après avoir lue et officiel
 à l'église et au Bureau Poste Pte au Bureau
 pour la nomination du maire et de
 trois conseillers dont leurs termes
 est terminer maire sortant charge
 Willie Savard et les trois conseillers
 Joseph Duboué siége no 1
 Radcliffe ^{Bochup} siége no 2
 Leopold Guerin a siége no 3
 dont leurs termes est terminés
 signé Padane Savard

Président Dilection

10 Janvier 1963

Je Gérald Poitras Jure que je
 remplirai la charge de secrétaire
 Dilection au meilleurs de ma
 connaissance et de mon jugement

Président Dilection

Que Jure que Jure en aide

Gérald Poitras

assurée devant moi le 10 Janvier 1963 Padane Savard

10X18 Il est Propose Par M Omur Gaudreau ^{Ingenieur}
 secondi Par M Millie Foster Journalier
 que messieur Millie Savard sois
 mis en nomination ^{pour} maire de la paroisse St Firmin
 Presente Par deux Electeur dûment qualifié
 et présent abile a voter a la prochaine
 Election assenti amise
 Par Padoue Savard

President Election

10X15 Il est Propose Par Millie Foster
 secondi Par Omur Gaudreau ^{Ingenieur}
 que mr Lépaul Guerin soit mis
 en nomination ^{comme conseiller} au siege no 3

Presente Par deux Electeur dûment qualifié
 et abile a voter a cet Election
 amise Par Padoue Savard

President Election

10X20 Il est Propose Par Millie Foster
 secondi Par Omur Gaudreau ^{Ingenieur}
 que mr Rodolphe Rochefort Journalier
 sois mis en nomination comme
 conseiller au siege no 2

Presente Par deux Electeur dûment qualifié
 abile a voter a cet Election
 amise Par Padoue Savard

President Election

10X25 Il est Propose Par Omur Gaudreau ^{Ingenieur}
 secondi Par Millie Foster Journalier
 que mr Joseph Dufourd sois mis
 en nomination comme conseiller
 au siege no 1 Presente par

deux Electeur dûment qualifié et
 abile a voter a cet Election

amise Par Padoue Savard
 President Election

10430

Il est Proposé Par M Antoine Thériault ^{Infirmier}
 et secondé Par M Eugène Savard ^{Journale}
 que messieurs Joseph Gagné ^{sais} soit mise
 en nomination comme Maire de la paroisse
 St Firmin Présenté par deux Électeurs
 capables et présents et abiliés à voter la dite
 élection ^{amuse} Par Padoue Savard
 Président Élection

10X35

Proposé Par M Charles Auguste Savard ^{Journale}
 secondé Par M Benoit Thibault ^{Magasin}
 que messieurs Pierre Thibault ^{Parce} soit mise
 en nomination comme conseiller
 au siège no 2 Présenté par deux Électeurs
 dûment capables et abiliés à voter la dite
 Élection ^{amuse} Par Padoue Savard
 Président Élection

10X45

Il est Proposé Par M André Gagné ^{cult}
 secondé par Paul Émile Poitras ^{navigation}
 que messieurs Philippe Rochford ^{Journale}
 soit mise en nomination comme conseiller
 au siège no 3 Présenté par deux
 électeurs dûment capables et abiliés à
 voter la dite élection
^{amuse} Par Padoue Savard
 Président Élection

10X40

Il est Proposé Par Benoit Thibault ^{officier}
 secondé Par M Émile Savard ^{navigation}
 que messieurs Antoine Baillan ^{Journale}
 soit mise en nomination comme conseiller
 au siège no 1 Présenté par deux
 électeurs dûment capables et abiliés à
 voter la dite Élection
^{amuse} Par Padoue Savard
 Président Élection



Municipalité St Firmin

9 Janvier

après l'Assemblée Générale tenue ce
même jour de Janvier (9)
1963. Il y a huit (8) candidat
en listes et aura élection de 14
Janvier à tout les siége
Maire M. Melli Savard maire
Joseph Gagné maire
conseiller Joseph Duford siége no 1
conseiller Antoine Boulianne siége no 1
conseiller Rochfort Rodolphe siége no 2
conseiller Pierre Dubéau no 2
conseiller Léopold Guerin no 3
conseiller Philippe Rochfort no 3
Assemblée terminée se donne
l'ordre du vote le 14 Janvier 1963
Padone Savard

Président Election

14 Janvier 1963.

Municipalité de St Firmin

après l'élection terminée

se déclare M. Melli
Savard maire de la municipalité
ayant obtenu une majorité de
34 voix sur sont adversaire Joseph Gagné
se déclare également élu les conseillers
suivant Joseph Duford au siége
no 1. ayant obtenu une majorité
de 13 voix sur sont adversaire Antoine
Boulianne et M. Léopold Guerin
au siége no 2. ayant obtenu une
majorité de 28 voix sur sont
adversaire M. Philippe Rochfort
et M. Pierre Dubéau qui a
obtenu une majorité de 19 voix

sur sont adversaire Rodolphe Rochefort
 Padoue Savard
 President Dilection

Province de Quebec
 Municipalite de St. Fermin
 Co. Charlevoix

Je Sam Warrin, nommé supplé-
 colier des tyon de la Municipalite de St. Fermin.
 fais serment que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge au meilleur de ma con-
 naissance et de ma capacité.

Ainsi de Dieu me soit en aide

Sam Warrin

Assemblé devant moi
 ce 23ème jour de janvier 1963

sic. Trisoni Padoue Savard
 siceritaire
 Province de Quebec
 Municipalite St. Fermin
 Co. Charlevoix

Je Millie Savard étant été élu
 maire de la municipalite de
 St. Fermin Je fais serment que
 je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge au meilleur
 de ma connaissance et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit
 en aide

B. Savard

Assemblé devant moi
 ce 4ème jour de Janvier 1963.

Secrétaire Trisarrin
 Padoue Savard
 siceritaire



Province de Québec
Municipalité St Firmin
Le Joseph Lefebvre Leopold Guerin
Pierre Imbeau

ayant été nommé
conseiller pour un terme de 2 ans
nous faisons serment chacun pour
nous même que nous remplissons
notre charge au mieux de notre
capacité et de notre jugement.

Que Dieu nous sois en aides
Joseph Lefebvre
Leopold Guerin
Pierre Imbeau

présenti devant moi
le 4^{em} jour de février 1963

Padone Savard secrétaire

Province de Québec

4^{em} jour de février 1963

à une assemblée Régulière du conseil
de la municipalité de St Firmin
tenue le 4^{em} jour de février 1963
à l'endroit habituel des séances
consparement au code municipale
sous la présidence de messieur maire
Mellie Savard Joseph Lefebvre
Pierre Imbeau Leopold Guerin
Mellie Foster et sinus Gaudreau
cous conseiller formant quorum
passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour notre assemblée

- | | | |
|----|---|----------|
| 31 | Bonzague Potras défense Dilution | \$ 10,00 |
| 32 | Gianet Potras secrétaire Dilution | \$ 15,00 |
| 34 | Padone Savard défense voyage ^{et Bureau} | \$ 25,80 |
| 33 | Padone Savard Président Dilution | \$ 20,00 |
| 35 | Padone Savard secrétaire | \$ 25,00 |

Résolution

Propose Par Mellie Foster
 secondi Par Leopold Guerin
 que messieur Gueien Imbeau sois
 nommé conseiller pour finir le terme
 de messieur Joseph Saprise démisionnaire
 démissionnaire au, siège no 6
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Propose Par mr Joseph Dupond
 secondi Par Pierre Imbeau
 que les comptes sois payer et
 assenti tel que présenté
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Propose Par Joseph Dupond
 secondi Par Leopold Guerin
 que messieur Padoue Savard sois
 engagé secrétaire au prix de \$30.00
 par mois pour l'année 1963
 adopté l'unanimité

Résolution

Il est Propose Par Mellie Foster
 secondi Par Cyrinus Gaudreau
 que messieur Philippe Robyfort
 sois nommé Police municipale a raison
 quand il travail qui sois payer
 par la municipalité
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Propose Par Leopold Guerin
 secondi par Pierre Imbeau
 que des lot 3 B 3 A dans le rang A
 situé dans la paroisse st firmin
 appartenant a Eugene Saprise
 sois transporté au rôle d'évaluation

Eugene Saprise
 a
 Jean-Ls. Ouellet

au nom de Jean Louis Ouellet
au Rôle d'évaluation comme propriétaire
Résolution

Il est Proposé Par Pierre Lubeau
secondé Par Joseph Hyppolite
considérant que la route 15 est
à présent terminer dans notre
paroisse et que le chemin se est
pas encore débarbaiser de bien
voudrait sans envoyer les pland
nécessaire enfin de réverbaiser
le ~~ou~~ chemin, et verbaliser la nouvel
route, et que la ville route soit
remise à la municipalité enfin
qu'elle fasse le nécessaire.

adopté à l'unanimité

~~Résolution~~

Il est Proposé Par

J. Harard

Padome Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité St Firmin 4 Mars
1963

à une assemblée Régulière du conseil
municipal de St Firmin tenue au
lieu Ordinaire des séances à 7 1/2
heures et demi du soir conformément
au Code municipal sous la présidence
de messieu le président Joseph Hyppolite
lesquels sont présent messieurs le
Léopold Guerin Pierre Lubeau
Gérard Gaudreau Willie Foster.
Guerin Lubeau

Les onze conseillers présents et arronnie
passant les Résolution suivantes
voici les comptes présentés pour votre approbation

36 Padoue Savard 30.00
 37 Corporation de l'ontari contribution \$ 126.00

Résolution

Il est proposé Par Millie Foster
 secondé Par Lucien Imbeau
 que les comptes sois payer et assyler
 tel que présenté
 adopté a l'unanimité

Je Lucien Imbeau sure que je remplirai
 ma charge de conseiller pour pour le
 terme de Joseph Squire demissionnaire pour
 un ans ou meilleur de ma connaissance
 et de mon jugement

que si on me sois en aide
 Lucien Imbeau

Arsermenté devant moi
 ce 4 em jours de mars 1963

Padoue Savard
 secrétaire

Résolution

Il est Propose Par Leofold Guerin
 secondé Par cyrinus Gaudreau
 que messieur Joseph Dupond sois nommé
 President pour l'assemblée de se soir
 adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Propose Par Millie Foster
 secondé Leofold Guerin
 que messieur Patrie Poitras sois nommé
 Gardien des clés pour un terme
 de 2 ans

Résolution

Il est Propose Par Lucien Imbeau
 secondé Par Leofold Guerin
 que le secrétaire est autorisé

a avertir par cette résolution les
responsable du trafic soit la police
provinciale. Pour faire modérer le
la vitesse^{du} trafic dans les limites de la paroisse
lourd et moyens

adopté à l'unanimité

Joseph Levesque Prs.
Padoue Savard secrétaire
Province de Québec

22 mars 1963 monsieur

avis vous est par la présente donné qu'il
aura une assemblée officielle du conseil
municipale le 25 mars 1963 l'undi soir
à 6 1/2 heures et demi du soir et assemblée
a été convoquée par la demande ^{d'un maire} ~~de la paroisse~~
pour passer un règlement pour abolir
tout règlement qui pourrait être fait
intérieurs qui touche l'alcool.

Et il est en vu de passer un règlement
pour vendre des boissons alcooliques
donc on obtiendrait une licence d'alcool
et tout qui enseigne la paroisse
en fait de prohibition

signé Padoue Savard secrétaire
Province de Québec

conseil municipal 25 mars 1963 St-Firmin

a une assemblée officielle du conseil
municipale de la paroisse St-Firmin
tenue au lieu ordinaire des séances
à 6 1/2 heures et demi du soir.

et assemblée a été dûment convoquée

par avis à tous les conseillers
elle est tenue sous la présidence de
monsieur maire M. Savard
et sont présent les conseillers suivants

Joseph Dufond Pierre Labeault
 Leopold Guerin Cyrinus Gaudreault
 Millie Foster Lucien Labeault
 Tous conseillers formant Quorum
 passant les résolutions suivantes
 Résolution

~~Constitution~~

Qu'une avis de motion soit envoyer
 par messieur le conseiller Pierre Labeault
 pour proposer un Règlement ^{pour casse tous précédents} sous passé
 dans la ^{et} pour la tenue d'un Référendum pour
 paroisse la rendre de la baissons dans la paroisse
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Joseph Dufond
 seconde par Millie Foster
 que le secrétaire est autorisé à faire
 des démarches en consigneance pour
 cet affaire.
 adopté à l'unanimité ^{Par M. Dufond} Par M. Dufond
 a Province de Québec.

1 avril Corporation municipale de Saint-Firmin
 a une assemblée Régulière du conseil
 municipale de Saint-Firmin tenue ce
 1er jour d'avril 1963 à l'endroit
 habituel des séances à 7 1/2 heures et demie
 du soir conformément au code municipal.
 Le sous la présidence de messieur
 Maire Millie Savard sont présent
 les conseillers suivants Messieurs

38

Cyrinus Gaudreault Millie Foster
 Leopold Guerin Lucien Labeault
 Pierre Labeault

Tous conseillers formant Quorum
 passant les Résolutions suivantes
 Voici les comptes présentés pour votre approbation

38	Antonio Sarandela police Garantie	\$ 10.00
39	Sam Warren verification ling	125.00
40	L'imprimerie Charlevoix d'elina Deloit	60.22
41	Radene Savard salaire	30.00
42	Radene Savard voyage timbre telf	11.10
43	Gron Savard travail fause	7.80
44	Alley Savard travail	7.80
45	Auguste Gandrau travail	7.80
46	Daston Gurin travail	7.80
47	Jean Louis Gandrau travail	7.80
48	Antoine Boulianne travail	7.80
49	Thomas Guillet travail	7.80
50	Emile Boulianne travail	7.80
51	Patric Savard travail	7.80
52	Bisard Foster travail	7.80
53	Henrie Saprise travail	7.80
54	Edouard Boulianne travail	7.80
55	Jean marie Poitras travail	7.80

Resolution

Il est propose par Eucien Inbeault
 seconde par cyrinus Gandraut
 que les conpts sois assypte et
 payer tel que presenté
 adopte a l'unanimité.

Resolution

Il est Propose par L'egal Gurin
 secondi par Pierre Inbeault
 que le raports du verificateurs
 est assypte tel que presenté
 et lu a l'asemblee
 adopte a l'alunamite

Resolution

Il est propose par cyrinus Gandraut
 secondi par Willie Foster
 que le siceritairi est autorise a
 envoyer des avis tax au contribuable

de la municipalité

adopté à l'unanimité

Resolution

Il est proposé Par Millie Foster
secondé Par Lucien Imbeault

Qu'une résolution est passé pour appuyer
le syndicat qui est formé dans la
paroisse afin d'obtenir une coupe de
Bois de la compagnie Price Brothers

adopté à l'unanimité

Resolution

Il est proposé par Léopold Guerin
secondé par Lucien Imbeault

Qu'une Resolution est passé pour appuyer
la demande du cercle agricole auprès
du département pour avoir du drainage
sur les lat concerné dans la paroisse
St Firmin adopté à l'unanimité

Resolution

Monsieur le maire
Padoue Sarard

La corporation municipale St Firmin^{se}
a une assemblée Régulière du Conseil
municipale de St Firmin tenu le 6^{em}
Jours de mai 1963 à l'endroit habituel
des séances, à 7 1/2 heures et demie du
soir tenu sous la présidence de messieur
Maire Millie Sarard conformément
au code municipale. Les conseillers présents
sont messieurs Lucien Imbeault
Pierre Imbeault Millie Foster
Léopold Guerin Joseph Dufour

Tous les conseillers passant Quorum
passant les résolutions suivantes
Voici les comptes rendus présentés pour votre approbation

- 56 \ Napoléon Trudel ^{fils in} entretien chemin Diver 142,00
 57 \ Padoue Savard 30,00
 58 \ Melle Savard Résolution Sylva 5,25
 Il est Proposé Par Léopold Guérin
 secondé Par Joseph Dupawd
 que les compt soit payer et assenti
 tel que présenté
 adopté a l'unanimité

Préparatifs
 en vue des
 1^{er} référendum

Province de Québec
 municipalité St Firmin
 Charlevoix 6 mai 1963

Règlement

- Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Léopold Guérin
 que le présent Règlement Portant
 le numéro 5 a pour but ;
- 1^o Révoquer tout Règlement antérieur
 pour la Prohibition.
 - 2^o que la vente des liqueurs alcoolique
 et la bière soient a l'avenir permis
 dans les limites de la paroisse de
 St Firmin
 - 3^o que demande soit faite a la ~~commission~~
 Commission des liqueurs du Québec de
 bien vouloir donner des permis pour
 la vente des liqueurs alcooliques
 et de la bière dans les limites de
 la paroisse de St Firmin.
 - 4^o que ce règlement soit soumis a
 l'approbation des électeurs suivant
 la loi; Le tout suivant les
 Règlement de la Régie des alcools
 de Québec.
- Ce règlement sera soumis aux
 électeurs le 6 juin 1963 Par -

Bulletin secret de 10 heures du matin a 5
heures de Saphis-midi

adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Lucien Inbeault
secondi Par Millie Foster

que ne resolution sois passé pour que
les licences pour commercant reste
au même taux que l'année dernière

adopté l'unanimité

Resolution

Il est Propose Lucien Inbeau
secondi Par Joseph Dufourd

que ne resolution est passé pour verbaliser
et remettre au propriétaire les terrains
suivant Plot 39A appartenant a Hubert
Lafrie Grandeur 540 Pieds.

et a Joseph Saphis. Partie lot 38A P 37A

Grandeur 950 pieds et Partie lot 38A et 35

Grandeur 670 et Partie lot 41 Grandeur

445 pieds et a Perri Savard Partie lot P44

P43 Grandeur 935 pieds

Et que ne avis sois envoyer au propriétaire
de ses dits lot pour assyitation

et que le droit de la verbalisation sois
remis a la route actuel

adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Leopold Guerin

secondi par Joseph Dufourd

que le conseil municipale est autorise
par l'ieur secretaire de donner \$10,000

piastres pour aider la croix rouge

adopté a l'unanimité

Adopté
P. Savard se

Province de Québec
Municipalité St Firmin 3 Juin 1963
a une assemblée Régulière du
conseil municipale de la paroisse
de St Firmin tenue se troisième
Jours de Juin mille neuf cent soixante
et trois a 7 1/2 heures et demie du
soir conformément au code municipale
de la province de Québec sous la
présidence de messieur maire Miller Sabard
sont aussi présent les messieurs
Lucien Labeau, Cyrillus Gaudreault
Joseph Duford, Pierre Labeau
Miller Foster

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes
Voici les comptes présentés pour approbation

59	coût Bouge	10,00
60	Padone Savard salaire	130,00
61	Philippe Rochfort police	12,50
62	Henri Paul charbonnier	12,00
63	Padone Savard papetterie timbre	12,00
64	Revenu municipal Pour Rente	20,00

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Duford
secondé Par Miller Foster
que les comptes soient payés et
assésés tel que présenté

Attendu que

1^{re} notre municipalité est dans un
besoin pressant d'un système d'acadue
et d'égout municipale auquel il
conviendrait de joindre en même
temps une protection contre incendie.

- 2^{me} notre municipalité, pourtant peu fortunée, c'est imposé des sacrifices pour faire dresser des plans et devis approuvés par la suite par le bureau de l'hygiène;
- 3^{me} les Revenus actuels de notre village ne permettent pas l'entreprendre une tel dépense;
- 4^{me} les citoyens de notre village ont un besoin urgent, eux, aussi, de ce service de basse qui manque à leurs foyers et à leur École centrale;
- 5^{me} que ce fait constitue un obstacle sérieux au développement éventuel de notre village. Par conséquence, il a été proposé Par Joseph Lysard et secondé Par Léopold Quérin, et adopté à l'unanimité qu'une demande d'octroi soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales, afin d'aider notre modeste municipalité à résoudre enfin son grave problème d'écoulement et d'égout.

Resolution

Mutation de
Cyrias Lysard
à
Léon-Georges Dufour

Il est Proposé Par Sincère Imbeault
secondé Cyrias Lysard
qu'un terrain situé dans notre
municipalité portant le no 203
Rue B Canton Saguenay appartenant
à Cyrias Lysard soit transféré
au rôle d'évaluation au nom de
Mr Léon-Georges Lysard et qu'il
soit évalué au montant de la fiche
officielle de Cyrias Lysard
adopté à l'unanimité
Resolution

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondi par Lucien Imbeault
que Mr Jeannot Poitras soit
raporti au rôle d'évaluation étant
l'âge Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Cyrillus Gaudreault
secondi Par Pierre Imbeault
qu'une amende de 5.00 sera charger
par la police a tout colporteur
prise en défaut par lui

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dupond
secondi Par Lucien Imbeault
que le conseil municipale a décidé
a remettre par lot 4A et Partie 4E
^{qui a été vendue par la ville pour servir de pont}
comprenant 650 fuds de terrain a Price Brattiers
attendu que le conseil municipale
reserve le pont qui l'autra a ses
frais et disant en plus il reserve
le droit de passage pour ^{reprendre} recueillir la
ville Pont l'ancien chemin maritime
et l'été vous sera envoyer pour
que vous l'accepté

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Millie Foster
secondi Par Pierre Imbeault
que le conseil municipale autorise
messieu Millie Savard a avoir
une entrevue avec l'avocat de la couronne
pour demander au procureur Général
de faire faire un enquête dans la paroisse
pour l'obtention de voiture et les effet

prise par ~~les~~ gens dans la paroisse st Firmin
adopté à l'unanimité

Edmond Savard maire

Radouc Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité st Firmin

Tenu d'un référendum

Résultat
du
Référendum

à une Élection passie se 6 em jours de
juin milles neuf cent soixante et trois
de 10 a 5 heures du soir ^{avant midi} Résultats de cet
élection 166 votants ont fait prévaloir de
leur droit de vote. Résultat

87 Contre le règlement no 5 et

79 Pour le Règlement no 5

Batit par une majorité de 8 voix
contre

Province de Québec

Corporation municipale st Firmin

2 juillet 1963

à une assemblée Régulière du conseil
municipale de la paroisse de st Firmin
tenu à l'endroit habituel des séances
à 7 1/2 heures et demie du soir

conformément au code municipale
sous la présidence de messieur maire
Millie Savard

Joseph Dufond Lucien Fubeault
Léopold Guerin

Tous conseillers formant quatorze
passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

65	L'action Social pour annonce	✓	38.40
66	L'imprimerie charlevoix	✓	13.48
67	Radouc Savard salaire	✓	30.00
68	Léonil Poitras Réparations secrétaire	✓	2.00

- 69 Padane Savard Références téléphoniques 10,20
 70 Philippe Rochefort Police des N° 3,00
 71 Formule municipale carte Rôle 5,00

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Labeau
 secondé Par Joseph Lypourd
 que les comptes soient payés et acceptés
 tel que présenté
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Leopold Guerin
 secondé Par Lucien Labeau
 qu'une Résolution soit passée pour avertir
 la compagnie Price Brothers
 que pour les parts de terrain qui
 a été l'acquisition avec messieur
 Bardoleau, et question est mise
 en suspens. Pour le moment
~~sont~~ sans avis en tant et lieu
 pour le moment il sont sur la
 responsabilité de la municipalité
 adopté à l'unanimité

Résolution

~~Par décision des conseillers l'assemblée~~
 Il est Proposé Par Leopold Guerin
 secondé Par Joseph Lypourd.
 que l'assemblée se réunisse
 six (6) juillet 1963 à 7 1/2 heures
 et demie du soir

6 juillet 1963

l'assemblée se continue ce soir en
 présence de messieur maire et les
 conseillers suivants Millie Savard maire
 Joseph Lypourd Lucien Labeau
 Leopold Guerin Pierre Labeau
 Tous conseillers faisant Quatre faisant
 les résolutions suivantes

72	Reni Pithas évaluation	20,00
73	Laciel Savard évaluation	20,00
74	Edmond Anillet évaluation	20,00
75	Ladame Savard pour évaluation et Rôles	30,34
76	Philippe Bochyart voyage Rôles	22,00
77	Corporation de Conté voyage du maire	32,50

Resolution

Il est Proposé Par Lucien Inbeault
secondé Par Pierre Inbeault
que les comptes soient payés et approuvés
tel qu'ils sont présentés
adopté à l'unanimité

Resolution

Il est Proposé Par Leopold Guerin
secondé Par Lucien Inbeault
qu'une Resolution est passée pour vendre
en l'état les deux ponts appartenant à la municipalité
de St Firmin soit vendu en l'état
au prix de Basse de \$300,00 Trois cent
piastres et il sera fixé au plus haut
encherisseurs, et il sera vendu après
le tout réglé par la loi et approuvé
et vendu. ~~Le mardi~~ 10 heures de l'avant
midi 5 août 1963.

Par le secrétaire Truair est autorisé
à faire la vente
adopté à l'unanimité

Edmond Guerin

Ladame Savard secrétaire

Province de Québec

municipalité St Firmin

5^e rue Louis août 1963

à une assemblée Régulière du conseil
municipale de St Firmin tenue le
cinquième jour d'août 1963
conformément au code municipal

de la province de Québec sous la présidence
de messieur maire Millie Savard
Joseph Dufourd Leopold Guerin
Cyrinus Gaudreault

Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivante
Voici les comptes présentés pour notre approbation

78	Padoue Salard salaire	30.00 ✓
79	Marc Dufourd consultation	4.00 ✓
80	L'imprimerie Charlevoix papeterie	4.24 ✓
81	Louis Philippe Sainclair pour Bois d'œuvre	35.00 ✓

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dufourd
secondé Par Cyrinus Gaudreault
que les comptes soient payés et approuvés
tel que présentés
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Leopold Guerin
secondé Par Pierre Enbeau
qu'une résolution soit passée de remercier
à notre député de Charlevoix messieur
Raymond Mailloux pour le bon travail
qu'il a fait pour notre paroisse
pour les hommes et les camions
de notre paroisse après avoir entendu
aupres de lui.

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Cyrinus Gaudreault
secondé Par Pierre Enbeau
qu'une résolution soit passée pour répondre
à la Requête d'expansion des eaux
Montréal le conseil va prendre en
considération et il va sans cesse pour

faire ~~de~~ un enquête nissaire,
 et que ^{la municipalité} nous avons un endroit pour
 être les dielut
 adopté à l'unanimité

J. Savard
 Ladone Savard secrétaire
 Province de Québec

Municipalité St Firmin

3 Septembre 1963

à une assemblée Régulière des ^{conseil} ~~secrètes~~
 municipale de St Firmin tenue le
 Troisième jour de septembre 1963
 conformément au code municipale de la
 province de Québec tenu sous la
 présidence de messieur Maire

Mellis Savard Cyrillus Gaudreault
 Lucien Fubeault Sigold Guerin
 Pierre Fubeault

Tousse conseillers formant quatorze
 passant les Résolutions suivantes

Voici les comptes présentés pour votre approbation

82 Ladone Savard sabaire \$30.00

Résolution

Il est Proposé Par Sigold Guerin

secondé Par Lucien Fubeault

Que les comptes soient payés et acceptés tel
 qu'il est présenté

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Fubeault

secondé Par Pierre Fubeault

Que messieur Pierre Saprise soit

engagé comme vérificateur pour
 l'année 1963 au prix de \$25.00
 pour l'année

adopté à l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Cyrillus Gaudreault
 secondi Par Leopold Guirin
 apres étude du Rôle d'évaluation
 et voyant en aucune plainte officielle
 il est homologué sans aucun
 changement il reste tel qu'il est
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Leopold Guirin
 secondi par Pierre Enbeault
 que les plainte fait par la commission
 scolaire et mrs Daniel Savard
 le conseil municipale prend en considération
 et a travailler en ce sens
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Pierre Enbeault
 secondi Par Cyrillus Gaudreault
 que le secrétaire est autorisé a faire
 faire (4) quatre copies des plans et
 d'avis de la construction l'acadue
 dans la municipalité
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Lucien Enbeault
 secondi Par Leopold Guirin
 que le maire est autorisé a ~~terminer~~
 la ^{suite} route apres que les travaux de
 l'amenage pont sera terminés
 adopté a l'unanimité

Resolution

Il est Propose Par Lucien Enbeault
 secondi Par Leopold Guirin
 qu'une Resolution soit passé par le conseil
 municipal pour demander au séminaire

et un copié ^{de la} au ministère de la voirie
pour savoir ou ont est rendu avec l'affaire
du fossait qui a fait un bûit qui a briser
la cote qui descendant en mer devant ^{chez}
Eyras Dufond P du lot 2 Rang B ^{Propriété} Prie
Brothers

adopté à l'unanimité

Pharad maire
Padone Savard secrétaire
Province de Québec

4 novembre 1963

a une assemblée Régulière du conseil
municipale de St-Ferrin tenue
ce 4 eme jours du mois de novembre
1963 ~~à 8~~ 8 1/2 du soir lequille
sont présent messieur maire
Millie Savard Joseph Dufond
Lucien Dubéault Cyrille Dandault
Leopold Guerin

Tous conseiller formant quorum
passant les résolutions suivantes
voici les comptes présentés pour paiement

83	Padone Savard salaire septembre	30,00
84	Padone Savard salaire oct	✓ 30,00
85	Thomas Souis Labare ^P travail	✓ 38,00

Résolution

Il est Proposé Par Leopold Guerin
seconde Par Joseph Dufond
que les comptes soient payés tel
assépte tel que présenté

adopté à l'unanimité

Résolutions

Il est Proposé Par Joseph Dufond
seconde Par Lucien Dubéault
qu'une résolution soit passée

pour demander l'entretien de la route
Picler sitée dans les limites de la paroisse
de St Firmin au ministère de la
voirie Sa malbaie

adopté à l'unanimité

Il est Proposé Par Joseph Duboué
secondé Par Cyrinus Gaudreau
qu'une résolution est passé pour
répondre à la lettre de messieur Edmond
Turrien d'après l'artigue du code
no 674 Que le conseil municipale
a pas le droit de réindie au Bâle
de valuation ^{annuelle} une fois par année
au mois juin

adopté à l'unanimité

Padoue Savard secrétaire

Province de Québec

a une assemblée Régulière du conseil
municipale de la paroisse de St Firmin
tenue ce 2 em Jours du mois de
Decembre 1963 au lieu Ordinaire des
séances a 6 1/2 heures et demie du soir
conformement au Code municipale.

sous la présidence de messieur maire
Mille Savard - Pierre Fubeault
Lucien Fubeault Cyrinus Gaudreau
Joseph Duboué

Tous les conseillers faisant quarante

passant les résolutions suivantes
Voici les comptes présentés pour l'année

86	Padoue Savard salaire	\$30.00
87	Commission scolaire loyer	60.00
88	Centre de l'avis St Firmin	\$100.00

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Fubeault
 secondé Par Cyrillus Paudrant
 que les comptes soient payés tel que présentés
 et acceptés

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dufour
 secondé Par Lucien Fubeault
 qu'une somme de \$100,00 soit accordée
 pour aider le centre de loisir de St-Firmin
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Cyrillus Paudrant
 secondé Par Lucien Fubeault
 qu'une résolution soit faite pour transporter
 le terrain lot 1-8 Rang B appartenant
 à la compagnie Price à messieurs
 Charles-Arthur Dufour au rôle
 d'évaluation au Prix de \$5.50 pour
 le lot et donner à la compagnie
 Price du montant de \$0,00 sur leurs
 évaluations

adopté à l'unanimité

Billoromp maire

Radouc Savard secrétaire

Province de Québec

30 Décembre 1963

à une assemblée Spéciale du conseil
 municipal de la paroisse de St
 Firmin tenue ce 30^{ème} jour du mois
 Décembre 1963 au lieu Ordinaire des
 séances à 6 1/2 heures et demie du soir
 conformément au Code municipal sous
 la présidence de messieurs maire
 Willie Savard Joseph Dufour
 Cyrillus Paudrant Lucien Fubeau

Millie Foster Pierre Dubault

Tous Conscilliers formant Corporation
Passant la Résolution suivante -
voici les compte présente pour approbation

- 89 Caisse populaire St Firmin \$2,60 ✓
90 Padoue Savard salaire \$30,00 ✓
91 Padoue Savard timbre tête bureau 21.55 ✓
92 Millie Savard dépençe voyage 1963 \$100,00 ✓

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Dubault
secondé Par Millie Foster
que les compte soit payé et approuvé
tel que présenté
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé Par Cyrille Gaudreau
secondé Par Joseph Dufour
qu'une Résolution soit pour autoriser
messieur maire à faire les dépençe
voulu pour organiser une assemblée
Général dans le courant du mois
de Janvier de tout les contribuables
pour l'affaire de l'eau dans la
paroisse et faire une demande
de souscription pour se dit projet
adopté à l'unanimité

Padoue Savard secrétaire
municipalité St Firmin

29 Décembre 1963

avis Public

au contribuable de la dite municipalité
est par la présente donné par
Padoue Savard le sousigné secrétaire
Trésorier de la dite municipalité

que le huitième jour (8) jour du mois
de Janvier 1964 mille neuf-cent soixante
et quatre de 10 heures à midi qu'une
assemblée Générale de tous les contribuables
sera tenue pour la réception des bulletins
de présentation à la charge de conseillers
suivant. Messieur Cyrillus Gaudreau
au siège no 4. Messieur Millie Foster
au siège no 5. Messieur Lucien Dubéau
au siège no 6.

Tous les trois (3) sortant charge, dont
leurs termes est terminés, et que le
treizième jour (13) de Janvier 1964
mille neuf-cent soixante et quatre. s'il
est nécessaire un Bureau de votation
sera ouvert à l'endroit habituel des
séances pour la réception des votes des
électeurs. Pour les candidats mis en
nomination de huit heures du matin
à six heures du soir -

Padoue Savard secrétaire Trésorier
Je Certifie sur mon serment
l'office que cet avis Public a été lu
et affiché à l'église et au Bureau de
Poste de Pointe au Baileau

Donné à St Firmin le Vingt-neuvième
jour de Décembre 1963

Par Padoue Savard secrétaire Tri
Province de Québec
Municipalité de St Firmin

8 Janvier 1964

à une assemblée Générale de tout
contribuable de la Paroisse de St Firmin
tenue au lieu ordinaire des séances
au sous-bassement de l'école du village
dûment convoquée par avis Public

après avoir été lue et affichée à
l'église et au Bureau Postal de Pointe
au Bureau Pour la nomination
de trois (3) conseillers au siège
suivant dont leurs termes est
terminé pour compléter
messieur Cyrinus Gaudreau au siège no 4
messieur Millie Foster au siège no 5
messieur Lucien Labeau au siège no 6
Par Padoue Savard Président

1
10 H 10 Il est Proposé par Lucien Labeau
secondé par Alcide Thérien
que messieur Millie Foster Propriétaire
soit mise en nomination comme
conseiller au siège no 5 avec
Présenté par deux Électeurs présent
dûment qualifié et abile a voté
à cet Élection

avis Par Padoue Savard
Président Élection

10 H 20 Il est Proposé par Millie Foster Propriétaire
secondé par Lucien Labeau Pro
que messieur Alcide Thérien Pro
soit mise en nomination comme
conseiller au siège no 4 quatre
Présenté par deux Électeurs Présent
dûment qualifié et abile a voté à cet
Élection

avis Par Padoue Savard
Président Élection

10 H 30 Il est Proposé par messieur Alcide Thérien Pro
secondé par messieur Millie Foster Pro
que messieur Lucien Labeau Pro
soit mise en nomination comme
conseiller au siège no 6 six

Présenti Par deux Electeurs d'immort
califié a voté a cet election

amis Par Padoue Savard
Président Election

7 Janvier 1964

après l'assemblée qui a été ^{tenue} ce 8 em
Janvier 1964 de tout les
contribuable de la paroisse de St Firmin
se déclare ilu messieu Alcide Thérien
au siège no 4 et messieu Millie Foster
au siège no 5 et messieu Lucien Imbeau
no 6

signé Padoue Savard
Président Election
Province de Québec

X
a une assemblée Régulière du conseil
municipale de la paroisse de St Firmin
tenue ce 4 em de Janvier ¹⁹⁶⁴ à 6 1/2
heures et demie du soir conformément
au code municipale sous la présidence
de messieu maire Lucille Dost
présent messieu maire Millie Savard
Joseph Lafond Pierre Imbeau
Millie Foster Lucien Imbeau
Alcide Thérien

Tous conseillers formant quatorze
passant les Résolution suivante
Voici les compte présenté pour votre
approbation

- | | | |
|---|--|--------|
| 1 | Padoue Savard salaire | 30.00 |
| 2 | Pierre Lafond pour vérification livres | 125.00 |
| 3 | Imprimerie Bouchard fourniture | 76.9 |
| 4 | corporation de Conté allocation au maire | 32.25 |
- Il est Proposé Résolution par Lucien Imbeau
seconde Par Millie Foster conseiller

Que les Compt s'ais payer et
assepli tel que present
adopte a l'unanimité

Resolution Pour demander des soumissions

- 1o attendu que depuis longtemps la Corporation municipale de St Firmin. a l'intention de construire un Reseau d'acade;
- 2o attendu que cette question est urgente et necessaire Pour le bien etre de toute la population;
- 3o attendu que la Corporation veut savoir, avant de passer un Reglement en construction, le prix approximatif du coist de cette construction.
- 4o attendu qu'elle est justifiee de, Par l'article 625 du Code municipal, demander des soumission pour les travaux a faire;
- 5o attendu que ces soumission devront etre soumisses au Conseil au plus tard le 2 mars 1964

Il est Propose Par le Conseiller Miller Foster et secondi Par le Conseiller Lucien Imbeault que la Corporation municipale de St Firmin Baie Ste Catherine demande des soumission publiques Pour la construction d'un Reseau dans les limites de la municipalite.
qu'avis public de cette demande de soumission soit donne par le secretaire Tresorier et publie egalement dans un Journal local.

que la Corporation municipale ne soit aucunement tenue d'accepter ni la plus haut ni la plus basse des soumissions;
que cette demande de soumission ne lie pas le Conseil municipale a Executer

reçut
a l'unanimité

dans l'avenir les travaux à faire
 Par Padoue Savard
 secrétaire Trésorier

Je Lucien Imbeault et Miller Foster
 Alcide Thérien étant été nommé
 conseiller nous aurons tous pour nous
 même que nous rempliront nos charges
 au meilleurs de notre jugement et notre
 capacité que deux nous sois en aide
 Lucien Imbeault

Willie Foster
 Alcide Thérien

arraisonné devant moi
 ce 4^{em} jour de Février 1964
 Padoue Savard
 secrétaire Trésorier

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dupond
 secondé Par Alcide Thérien
 Que la maison numéro 22 ^{seule sur l'art. du lot 1-} appartenant
 à Price Brothier soit transférée au
 Rôle d'évaluation au nom de messieur
 Pierre Imbeault comme propriétaire
 adopté. Résolution à l'unanimité

Il est Proposé Par Alcide Thérien
 secondé Par Willie Foster
 que Padoue Savard soit engagé
 secrétaire de la municipalité au prix
 \$30.00 par mois, pour l'année 1964
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Imbeault
 secondé Par Joseph Dupond
 que la perification des livres soit

Prix
 a
 Pierre Imbeault

par messieu Pierre Gagné de sacre. coue
sagunay est asséti par le
conseil municipale de st Firmin
adopté a l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Joseph Raymond
secondé par Pierre Gmbeault
que la municipalité engage
encore pour l'année 1964
les services de messieu Pierre Gagné
pour vérifier ses livres au prix
de \$125,00 s'il veut asséti
adopté a l'unanimité

Voici l'avis Public qui a été lu
et affiché a l'église le 5 Février 1964
avis Public

Par les présents, est donné par le
secrétaire Trésorier de la Corporation
municipale de st Firmin que la
corporation municipale de cette municipalité
a décidé a une session tenu le 4
Février 1964 a st Firmin. de
demander des soumissions publiques
pour la construction d'un réseau
d'égout dans les limites de la
des limites de la municipalité.
Ces travaux consisteront au passage
de tuyaux d'égout pouvant
desservir les consommateurs contribuables
de cette municipalité.

Les intéressés qui veulent soumissionner
pourront se procurer les plans et devis
concernant cette construction au Bureau
de la Corporation municipale, chez
le secrétaire Trésorier avant 2 mars 1964

La municipalité ne sera tenu en aucune façon d'accepter la plus haute ou la plus basse des soumissions.

Les soumissions devant être présentées scellées au Bureau du secrétaire Trésorier de la municipalité avant le 2 mars 1964 jusqu'à 5 heures de l'après midi.

Aucune soumission ne sera reçue après cette date.

Les soumissions seront déscellées à une assemblée ~~publique~~^{Régulière} Ordonnée par le conseil le 2 mars 1964 à 6 1/2 heures et tenue du soir au lieu ordinaire des Réunions du Conseil municipal.

Fait et signé à St Pierre
Baie St Catharine le 4 février 1964

Radoue Sapard
secrétaire Trésorier

Résolutions

attendu que la corporation municipale décide d'étudier la possibilité de construire un Bureau d'aparcade dans les limites de la municipalité,

attendu que de nombreuses questions juridiques doivent être résolues pour se conformer à la loi concernant cette construction.

attendu que la corporation municipale desire Retenir les services d'un

Procureur pour les conseiller à cette fin.
Il est Proposé par le conseiller Pierre Gibeau et secondé par le conseiller Joseph St-Pierre qu'on retienne les services de me Martial Asselin, avocat de la Malbaie, comme avisur juridique afin de procéder à diriger le conseil et à faire toutes

Les procédures jugées nécessaires afin
 adaptés que les dites procédures soient en
 a l'unanimité d'accord avec la loi
 fait et signé a st Firmin le 4^{ème}
 4^{ème} février 1964

Padoue Savard secrétaire Trésorier
 avis qui a été envoyé au Journal
 confident

avis est par la présente donné aux
 intéressés que la Corporation municipale
 de st Firmin, Baie st Catherine,
 Recevra avant le 2 mars 1964 les
 soumissions des contracteurs
 intéressés sur la Construction d'un Réseau
 d'égout dans les limites de la
 municipalité de Baie st Catherine.

On peut se procurer les plans et
 devis au Bureau du secrétaire Trésorier
 Monsieur Padoue Savard, Ponté au Boulon
 Baie st Catherine, Conté Charlevoix PQ
 Aucune soumission sera reçue et
 acceptée après le 2 mars 1964

La corporation n'est pas tenue
 d'accepter ni la plus haute ni la plus
 basse des soumissions.

fait et signé a st Firmin Baie
 st Catherine, le 4^{ème} février 1964

Padoue Savard
 secrétaire Trésorier
 P. Savard

Padoue Savard
 secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité St Fomin

et une assemblée Régulière du Conseil
municipale de St Fomin tenue le deuxième
jour de mars 1964 au lieu abitud des
séances à 6 1/2 heures et demie du soir
conformément au code municipal
de la province de Québec sous la
présidence de messieur maire Millie Savard

Joseph Lefond Pierre Labeau
Millie Foster Lucien Labeau
deide Thuriem

Tous Consultants formant quorum
passant les Résolutions suivantes.

Voici les comptes présentés pour votre approbation

6	Madame Savard Salaire	30,00
7	Confident Marcel Guy	8,50
8	J. Antonio Saracelu assurance bâche	29,00
9	J. Antonio Saracelu police Transanti	10,00
10	Corporation de Conté Charlevoix est	181,73
11	Madame Savard Ambus téléphone	9,45

Résolution

Il est Proposé Pierre Labeau
secondé Par Joseph Lefond

que les comptes soient payés et assésés
tel que présentés
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster
secondé par Lucien Labeau

qu'une Résolution soit prise pour prendre
connaissance des soumissions Réçues
soumission Réçue de J M & Construction
par Jean Marie Lefond
montant de la soumission \$165,886,07

2^{me} soumission Mafalon Trudel et fils
Jean Philippe Trudel total \$ 192,466.00

3^{me} soumission messieu Philias Lafond et
Egard Fournier \$ 187,088.00

4^{me} soumission Champagne Constructeur
Par Luc Champagne \$ 172,103.62

5^{me} soumission sieur de messieu Trumblay
et Belfeuille au pris 230,300.00

Resolution

Il est Propose Par Pierre Imbeau
seconde par seconde

que la Resolution soit passe pour que
les soumission pour adjudue lieu
et ouvert, soit mise a l'etude
jusqu'a la decision du Hieatiment
et au conseil municipal soit discute
et apres qui auront pris une decision
pour ces travaux.

et apres etre ete verifie par l'ingenieur
en conseil

adopté a l'unanimité
Resolution

Il est Propose par Pierre Imbeau
seconde par Joseph Lafond

Louis J. Therrien au nom *Antoine Therrien* que les terrain appartenant a messieu
Joseph Therrien le dit lot
4A-11 - 4A-12 soit transporter au
Rôle d'evaluation au nom de
Mr Antoine Therrien comme
proprietaire

adopté a l'unanimité

Robert maire
Rodane Saraid sie

X X X

Province de Québec

Conseil municipal de St Firmin

à une assemblée Régulière des séances
tenue ce sixième jour avril 1964

6 avril

à 6¹/₂ heures et demie du soir au lieu
habituel des séances conformément
au code municipal tenu sous la
présidence de messieur Joseph Dufond
Aide Thurrien Pierre Imbeault
Millie Foster Lucien ImbeaultTous conseillers formant quarante
passant les Résolutions suivantes
Voici les comptes présentés pour approbation

12	Mme Charles Boulianne loyer	\$ 5.34
13	Padoue Savard Salaire	\$ 30.00
14	Padoue Savard dépense voyage	8.75
15	L'imprimerie Charlevoix fournitures	3.92

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster
secondé Par Pierre Imbeaultque les comptes soient payés et approuvés
tel que présentés, adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Imbeault
secondé Par Aide Thurrienque messieur Joseph Dufond soit nommé
Président pour l'assemblée de ce soir
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster
secondé Par Lucien Imbeaultqu'une Résolution soit passée pour que
les hommes de la paroisse soient employés
avant de ^{les hommes} employer dans les places
de l'entourage cette Résolution est

passé pour tout entrepreneur qui
viendront faire des travaux quelconques
dans la paroisse. Et qu'une ^{Copie} Résolution
de résolution sera envoyée au père
et à mesure cela le cas.

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Résolu Par Pierre Imbeault
secondé Par M. L. Foster
qu'une Résolution est passée pour
autorisé le secrétaire de dresser une
mémoire pour envoyer au député
messieur Malouin afin d'obtenir une
copie sur les limites en fapours
du syndicat Forestiers de la paroisse St
Fermi
adopté à l'unanimité

Joseph Lefebvre Président
Rodolphe Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité St Fermi 3 mai 1964

à une assemblée Régulière du
conseil municipal tenue le 3 mai 1964
Lours de mai 1964 au lieu
Ordinaire des séances conformément
au Code municipal sous la
présidence de Messieur Simon Imbeau

Joseph Lefebvre
Pierre Imbeault Guérin Imbeau
Aide Therrien

Tous les conseillers passant ^{leur} Résolutions
passant les Résolutions suivantes
Voici les comptes présentés pour notre résolution

16	Rosario Gandran travail	6,00
17	Jean Gaiso Gandran —	6,00
18	Girard Baulianne —	6,00
19	Edmond Baulianne —	6,00

20	Edige Savard travail	4,00
21	Gren Savard —	6,00
22	Antoine Boulianne —	6,00
23	Jean mari Thuriere —	6,00
24	Napoleon Boulianne —	6,00
25	Primi Gaudreau —	6,00
26	Maurice Framblay	10,00
27	Imprimerie Baubhard	5,92
28	Padoue Savard salaire	30,00
29	Padoue Savard voyage	19,50
30	Napoleon Thudet et fils ^{entraideur} ^{des} glumie	150,00
31	Auguste Rochefort voyage	10,00

Réduction

Il est Proposé par Joseph Dupond
et seconde par Pierre Imbeau
que messieu Lucien Imbeau
soit nommé président pour l'assemblée
de ce soir

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par Pierre Imbeau
seconde par Alcide Thuriere
que les comptes soient payés et assésés
tel que présenté

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Alcide Thuriere
seconde par Joseph Dupond
que la démission de messieu Leopold
Guerin soit assésée comme conseiller

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeau
secondé Par Alide Thurnier
une Résolution est Passé

que messieur Gerail Kainy soit
nommé conseiller en remplaçant
messieur Leghold Guirin qui a
dimissionné cause maladie

adopté à l'unanimité

Monsieur Joseph Dupond conseiller
pour la municipalité de St Firmin,
donne avis motion qu'il présentera à
une séance subséquente un
Règlement pour diriger des travaux
aux fins de construire, dans les
limites de la municipalité de St
Firmin, un Réseau d'égout et
de goût et pour autoriser un emprunt,
Par obligation, au montant de
approximative de \$215,000.00 pour
en payer le coût,

Fait et Passé à St Firmin, à
une séance Régulière tenue à l'heure
ordinaire le quatorze jour de mai
1964

Lucien Imbeau

Adolphe Savard secrétaire

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dupond
secondé Par Pierre Imbeau
pour que l'Assemblée tenue ce soir
soit adjourné le 9 mai à 7 1/2 heures
et demie, samedi soir

adopté à l'unanimité

Province de Québec 1964

Cet assemblée est la continuation de
l'assemblée du 4 mai après l'avoir ajourné
au 7 mai 1964 à 7½ heures et demi du soir
est continué sous la présidence de
messieur ^{Président} ~~Messieur~~ Millie Savard

Gérail Kainey Joseph Lefebvre
Gérard Lefebvre Pierre Lefebvre
deide Lefebvre

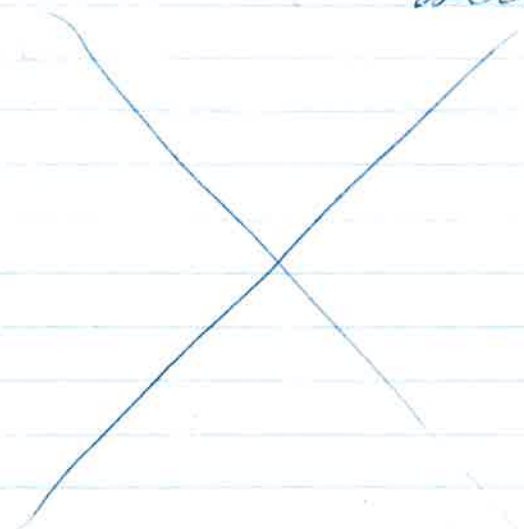
Tous les conseillers formant l'assemblée
passant le Règlement et Résolution
suivante

Le Gerail Kainey étant été nommé
conseiller en remplaçant Mr Lefebvre
qui a démissionné cause maladie
Jure que je remplirai ma charge
de conseiller ~~selon~~ au mieux de
ma connaissance et de mon jugement
que Dieu me soit en aide
Gerald Kenny

Assemblée devant moi se

tenue le 7 mai 1964

Yodane Savard
secrétaire



Canada

Province de Québec

Comté de Charlevoix Division est
Municipalité de St Firmin.

Règlement numéro (5) cinq

Considérant que le Conseil municipale de St-Firmin juge opportun d'établir, dans la municipalité, un Réseau d'égout, avec services de protection contre incendies et aussi un système d'égout

Considérant qu'il est devenu urgent de procéder à l'établissement d'un tel système dans les limites de la municipalité pour protéger la Santé publique et donner aux contribuables des services publics qui n'existent pas actuellement

Considérant que le coût des travaux projetés, y compris le montant des dépenses contingentes, est estimé à \$215,000.00 tel qu'en fait foi une estimation de l'ingénieur Charles-Eugène Rochette de la Malbaie, qui sera joint au présent comme annexe "A";

Considérant que le Conseil municipale est assuré d'un octroi du Gouvernement de la province au montant de \$36,000.00 le tout tel que calculé par un exposé de Charles-Eugène Rochette, joint au présent Règlement comme annexe "B";

Considérant qu'il a lieu d'approprier, au fins des présentes, le montant de la dite subvention et toutes autres subventions qui pourrait recevoir la Corporation et plus spécialement une subvention en vertu de la loi

pour faciliter la construction de Réseau d'égout
et d'égout (4-5 Elizabeth II, ch. 158) 6-7
Elizabeth II, ch. 39 et 7-8 Elizabeth II, ch. 14
et ses amendement);

~~Considérant qu'il y a lieu d'établir en
même temps par le présent, le montant de
la dite subvention et toutes autres subvention
qui pourrait recevoir la compensation et
plus spécialement une subvention en vertu
de la loi.~~

Considérant qu'il y a lieu d'établir en
même temps par le présent Règlement
une compensation pour le service de
l'eau et de l'égout, d'après un tarif que
le conseil juge convenable, afin de
créer des revenus qui serviront à payer
les frais d'entretien et le coût des
améliorations des dits Réseaux d'égout
et d'égout;

Considérant qu'il est nécessaire d'émettre
un emprunt Par obligations pour payer
le coût des travaux Proposés;

Considérant qu'il a été donné avis de
présentation du présent Règlement;

Pour ces motifs;

Monsieur le conseiller Joseph Dupond
propose et il est Résolu que le Règlement
suivant, portant le numéro (5) - cinq
soit adopté et qu'il soit statué et
décreté Par ce Règlement ce qui suit.

- 10.- Le Conseil est autorisé à construire ou à
faire construire, dans les limites de
la municipalité, ci-après décrites, un
Réseau d'égout et d'égout et
à y organiser un service de protection
contre les incendies, conformément

aux plans et devis de monsieur Joseph
ami Tramblay, i. p. dûment
approuvés par le ministre de la santé
le 8 mars 1960, tel qu'en fait foi
la lettre du sous-ministre de la santé,
à laquelle est joint le rapport de
monsieur Robert Carrier ingénieur
professionnel, en date du 8 mars
1960, qui seront annexés au présent
Règlement pour en faire partie comme
annexes (C)

20.- Les travaux comprendront la
pose des conduites suivantes:
à l'égout

A) adduction: 4420 Pi. lin. de tuyaux d'amiante
8 pouces diamètres

B) distribution 16.000 Pi. lin. de tuyaux
de fonte de 8 Po. dia.

à l'égout;

A) 525 Pi. lin. de tuyaux en gris vitrifié de 8 Po diamètres

B) 10,752 Pi. lin. de tuyaux en béton de 8 Po dia.

C) 6.020 Pi. lin. de tuyaux en béton de 9 Po dia

D) 285 Pi. lin. de tuyaux en tôle ondulée de 8 Po dia

3.- les dites quantités sont approximatives
et pourront varier plus ou moins au
cours de la construction;

4.- Les travaux comprendront également
la construction d'un barrage au Buisseau
Maurice, une traverse de pont avec
conduite d'égout, la construction
des regards et la pose des Bornes-
fontaines et de tous les autres accessoires
nécessaires à la construction dudit
système d'égout et d'égout;

5.- Le conseil est autorisé à acheter de
Terre à Terre ou par voie d'expropriation

tous les terrains nécessaires pour procéder à la construction du dit système. Si venait que le montant d'une appropriation dans le présent Règlement et ses annexes, était plus élevé que les dépenses affectivement faites en regard avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrites dans le présent Règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante;

6.- Le conseil est autorisé à approprier, aux fins des présentes, l'octroi du Gouvernement de la province, pour les fins de la protection contre les incendies et les autres octrois découlant de la loi fédérale pour aider les municipalités, en attendant le paiement des versements de ces subventions, à en faire l'emprunt par billet ou autrement;

7.- Le conseil est autorisé à approprier, pour fins du présent Règlement, toutes subventions du Gouvernement de la province en vertu de la loi pour faciliter la construction de Réseau d'égout et d'égout et en attendant le paiement des versements de ces subventions, à en faire l'emprunt par billet ou autrement;

8.- Le Conseil est autorisé à effectuer les dits travaux et à faire les emprunts ci-dessus spécifiés qu'à la condition expresse que les subventions du Gouvernement Provincial et du Gouvernement Fédéral leur soient garanties et versées.

9.- Les billets pour ces emprunts temporaires seront signés par le maire et le secrétaire Trésorier pour et au nom de la Corporation et seront remboursés au fur et à mesure.

que seront versés les versement de cet
actrais;

- 10.- Le conseil est autorisé à dépenser pour
fins du Règlement, une somme totale
n'excédant pas \$215,000,00 et, pour se
procurer le montant dont il ne dispose
pas, sans la somme de \$179,000,00, à en
faire l'emprunt par émission d'obligation;
- 11.- Les obligations seront émises en coupures
de \$100,00 ou multiples de \$100,00
- 12.- Elles seront payables au porteur ou au
titulaire immatriculé, selon le cas,
à la Banque Provinciale du Canada à
Québec, à Montréal, et à la Malbaie;
- 13.- Les obligations seront datées de 1er octobre
1965 et seront remboursées en trente ans,
conformément au tableau ci-joint
et pour faire partie du présent Règlement
comme s'il était ici au long reproduit
et qui sera marqué comme annexe "D";
- 14.- En intérêts à un taux n'excédant pas
6%, l'an sera payé semi-annuellement,
le ^{premier} 1er avril et le premier octobre de chaque
année, sur présentation et remise à
relance des coupons attachés obligations.
Les coupons seront payables au porteur
seulement, aux mêmes endroits que le
capital
- 15.- Les obligations seront signées par le maire
et par le secrétaire Trésorier un fac-
similé de la signature du maire et du
secrétaire-Trésorier sera imprimé,
gravé ou lithographié sur les
coupons d'intérêts
- 16.- Les dites obligations pourront, en vertu
des dispositions du chapitre 212 des

status Refendus du Québec, 1941, etro Produits en tout ou en partie, au pair, a toute ichuance l'interet; cependant, si tel Rachat est partiel, il affectera les ichuances les plus illoignes et le normera les plus illoignes

17. - Le Reseau L'aqueduc et d'igant, sitendra de la proprieti de monsieur Marcisse Savard exclusivement Jusqu'a la proprieti de monsieur Johnny Patras inclusivement, le tout dans les limites du territoire de la municipalite de St Firmin et tel que decrit dans les plans preparis par l'ingenieur Joseph Aimé Tremblay, ainsi que sa description technique du territoire creant le Reseau L'aqueduc et d'igant;

18. Il est par le present Reglement impose et il sera preleve annuellement, sur tous biens-fonds imposables situes dans le territoire ci-haut decrit, une taxe special de un temps suffisant d'apris le Roles d'evaluation en vigueur. Pour pourvoir au paiement en capital et interets des ichuances annuelles ~~conformement~~ conformement au tableau annexi au Present Reglement, mais la dite taxe ne sera prelevee que si les revenus nets du service de l'aqueduc et de l'igant sont insuffisant pour acquerir les ichuances annuelles;

19. - Les proprietaires ou occupants de terrains, situes tant dans la municipalite que dans les municipalites voisines environnantes, jusqu'a une distance de pas plus de trente milles, devant laisser faire et supporter tous les

travaux qui seront entrepris en vertu du présent Règlement, conformément aux dispositions de l'article 406, Paragraphe 6 du code municipal et sans préjudice aux droits de la corporation en vertu de l'article 409 du dit code;

20.- Les officiers de la corporation, Préposé au service de l'égout et l'égout, auront le droit entre sept heures du matin et sept heures du soir de visiter toute propriété immobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de tout bâtiment desservi par l'égout municipal afin de constater l'état des tuyaux pour le service de l'eau et voir si l'eau n'est pas polluée et pour toutes causes en rapport avec le service de l'égout et de l'égout; les propriétaires, occupants ou locataires de ces bâtiments devront recevoir ces officiers et répondre à toutes les questions qui leur seront posées relativement à l'exécution du présent Règlement;

21.- A défaut de paiement des contributions exigibles en vertu du présent Règlement dans le délai de quinze jours de leur échéance, ou s'il advenait que l'eau est déversée inutilement, la corporation aura l'option de discontinuer le service de l'eau après un avis de trois jours par écrit, sans préjudice à son droit de réclamer au prorata le paiement de la compensation en plus d'ici pour le temps de l'usage effectivement fourni;

22.- Il sera laissé à la corporation de

suspendre le service de l'eau pendant le temps nécessaires pour effectuer les Réparations sur son réseau d'égout et de gaz; et les abonnés n'auront droit alors à aucune diminution dans leur compte de l'eau et de l'égout pourvu que cette suspension ne dure pas plus de dix jours; dans le cas où la ^{suspension} Réparation du service serait nécessitée par la faute d'un abonné ou si les Réparations doivent se faire sur sa propriété privée, dans les branchements particuliers, tel abonné n'aura droit à aucune diminution dans son compte de l'eau et de l'égout;

23. La Corporation municipale s'engage à mener les conduites d'eau et d'égout à la ligne de propriété de chaque ~~consommateur~~ consommateur;

24. Les branchements particuliers pour le service de l'eau et de l'égout, à compter de la ligne de Rue George à l'intérieur des bâtiments, seront à la charge des propriétaires de dits bâtiments, les dits propriétaires devant protéger les dits branchements contre la gelée et les fuites d'eau, sinon la Corporation discontinuera le service de l'eau et de l'égout;

25. Toute personne qui, par sa faute ou sa négligence, causera une obstruction dans le service de l'eau ou de l'égout ou souillera la prise d'eau, sera responsable des dommages subis par la Corporation;

26. Les Robinets ne devront pas rester ouverts

pour laisser couler l'eau inutilement
par crainte de la Gélée ou pour autres
raisons

27. Il est expressément défendu
d'endommager les bornes-Fontaines,
d'y appuyer un objet quelconque,
d'y attacher les animaux, d'ouvrir
les dites bornes-Fontaines, d'en
enlever les couvercles ou de s'en servir,
à moins d'être autorisé par la

28. Casaration;

Les tarifs suivants et annuels seront
par la présente mis en vigueur
et seront exigibles à compter de
l'opération du service de l'apudne

- A) Pour tout logement garni bain et toilette D 60,00
- B) Pour une Première prise d'eau supplémentaire
un montant additionnel de D 12,00
- C) Pour troisième prise d'eau supplémentaire
un montant additionnel de 6,00
- D) Pour tout propriétaire d'automobile
une compensation additionnel de 200
- E) Pour l'abrique et l'irrigation 100,00
- F) Pour la Commission scolaire ^{et l'irrigation} 100,00
- G) Pour résidence d'été seminaire etucative 60,00
- H) Pour tout Restaurant, ^{et compris}
le logement attenant 4000
- I) Pour tout usage d'arrosage du terrain ^{ou Jardin} 6,00
- J) Pour tout stable abritant au moins
5 animaux services de l'étable 1200
- K) Pour tout stable abritant de 5 à 9 animaux ^{inclusivement} 15,00
- L) Pour tout stable abritant plus 10 animaux 2000
- M) Pour tout établissement commercial
et industriel non spécifiquement
exposé dans ce règlement 3000
- N) Pour tout Parage

29. Tout propriétaire, ayant un ou plusieurs locataires, sous locataire ou occupant dans un même Bâtiment, sera tenu d'installer pour chaque locataire, sous locataire ou occupant, un tuyau d'approvisionnement pour l'eau, distinct et séparé.
30. Tout Propriétaire situé sur le réseau d'égout et d'égout, est assujéti au paiement des compensations ci-dessus spécifiées, même si le propriétaire situé sur le parcours ne se sert pas des services d'égout et d'égout; il sera quand même assujéti au paiement des dites compensations si le conseil lui a signifié qu'il serait pû à mener l'eau et l'égout à ses frais, suivant les dispositions de l'article 400 Paragraphe 3(a)?
31. Lorsque la corporation sera apêlé à fermer l'eau et à la fournir de nouveau à la demande d'un propriétaire les frais occasionnés seront à la charge de ce dernier, sans préjudice au droit de la corporation, d'exiger en tel cas un dépôt en argent pour garantir le paiement des dites dépenses;
32. La compensation établie par le présent Règlement pour le service de l'égout et d'égout sera payable d'avance tous les quatre mois, le premier de mars, le premier août et le premier de novembre de chaque année, tel que susdit par le propriétaire de maisons, magasin ou Bâtiment situés sur le parcours de l'égout et qui seront

- desservis par les dits Réseaux; mais si ces services sont fournis au cours d'un trimestre, la compensation ne sera payable que pour la fraction de temps à courir durant ce trimestre;
- 330 cette compensation étant dans tous les cas payable par les propriétaires la créance de la compensation est par la présente déclarée assimilée à une taxe imposée sur les immeubles des dits propriétaires en raison desquels a dite compensation est payable;
- ~~340 Il est~~ sera loisible à la corporation de conclure des ententes pour fournir l'eau hors des limites du territoire ci-haut décrit, pourvu que les personnes à qui l'eau sera fournie se conforment aux dispositions du présent Règlement;
- 340 Il sera loisible au conseil de conclure avec les consommateurs des ententes particulièrement pour l'approvisionnement de l'eau dans tant les cas ou la quantité d'eau fournie excèdera le niveau de la consommation ordinaire
- 350 Il sera loisible à la corporation de conclure des ententes pour fournir l'eau hors des limites du territoire ci-haut décrit pourvu que les personnes à qui l'eau sera ~~fourni~~^{fourni} se conforment aux dispositions du présent Règlement
- 360 Toute Personne, société, corporation ou syndicat qui contreviendra à l'une des dispositions du Présent

Règlement sera possible sans préjudice
aux autres recours de la capture, cette
amende sera de un mille cinq
dollars et, à défaut du paiement de
la dite amende et des frais dans les
quatre jours du prononcé du jugement,
d'un emprisonnement ne dépassant
pas un mois.

37. Le présent Règlement entrera en vigueur
après son approbation soit par
l'assemblée des propriétaires, tel que
prévu au code municipal, ou soit
par les Electeurs propriétaires et
intéressés, le tout conformément
aux dispositions de l'article 758 du
code municipal, également par
la Commission municipale et le
ministre des affaires municipales et
après promulgation.

Adopté à la séance du 9 mai
Résolution 1964

Proposé par Joseph Duford
et secondé par Gerail Rainey
Que le règlement no 5 est assenti
et adopté à la séance du 9 mai
1964.

Edouard Savard secrétaire

Résolution Pour payer
 l'Assemblée des propriétaires
 attendu que la Corporation de St
 Firmin a décidé procéder à la
 construction d'un Réseau d'égout
 et d'égout et de protection contre
 incendie
 attendu qu'un Règlement a été
 adopté à sa séance Régulière du
 9 mai 1964 Pourvoyant un emprunt
 pour payer le coût des travaux à
 être effectués,
 attendu que la Corporation municipale
 de St Firmin désire soumettre à
 l'approbation des électeurs propriétaires
 le règlement pour en discuter et
 connaître l'opinion des dits Propriétaires
 Il est Proposé par le conseiller Joseph
 Dufourde que le règlement soumis
 pourvoyant à la construction d'un
 Réseau d'égout et d'égout et de
 protection contre les incendies, dans
 les limites de la municipalité de
 Baie St Catherine de St Firmin,
 et également dérivant un emprunt
 d'une somme approximative de
 \$215,000.00, que le tout soit soumis aux
 électeurs propriétaires lors d'une
 assemblée publique qui sera tenue le
 13 juin 1964 à 7 heures précises midi
 à Baie St Catherine de St Firmin
 au lieu ordinaire des Réunions du
 conseil municipal soit à la Salle
 Publique adoptée tel que lu le 9 mai
 1964

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Fumbeault
et secondé ~~assemble~~ Alcide Therrien
que les assemblé Régulière du
conseil municipal soit le 1er samedi
de chaque mois au du lundi comme
habitude

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Alcide Therrien
et secondé Par Lucien Fumbeault
que la somme de 25,00 ^{m. 32} est voté pour
aider le conseil économique du ~~st~~ ~~siège~~
du bas charlevoix

adopté à l'unanimité

Lucien Fumbeault Président
Rodane Savard secrétaire

Province de Québec
Municipalité, St Firmin

6 Juin 1964

une assemblée Régulière du conseil
municipale de la paroisse de St Firmin
qui devait avoir lieu le 6 juin 1964
est renvoyé au 13 juin faute de
quorum

Rodane Savard,
secrétaire

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
13 Juin 1964

de St Paraisse
à une assemblée Générale de tout
les propriétaires de bien fond c.à
assemblée a été convoquée par
une avis public affiché a
l'Eglise St Firmin et au Bureau
de Post de Baie St Catherine et
au Bureau Postal de Pointe au Bourdon
durant affiché le (1) Premier Juin
1964. Cet assemblée est pour faire
adopté le Règlement no 5 pour la
construction d'égout et & sont
dans les limites de la paroisse de
St Firmin, Par les Propriétaires
et de protection d'incendie, sous la présidence
de messieur maire et du conseil en entier.
L'assemblée a resté 2 heures ouverte
et après les deux (2) heures icoulée
messieur maire a fait appel des
propriétaires un seul a opté contre
le Règlement après se fait messieur
maire a déclaré l'assemblée close
et adopté par les Propriétaires
après quoi le dit règlement sera
envoyé aux affaires municipales
pour l'adoption

Francis
conseiller
maire

Radou Sward secrétaire

Procès Verbal Règlement no 5

Procès verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement no 5 concernant la construction d'un système d'égout et de protection contre les incendies et un emprunt de \$215,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle paroissiale de St Firmin Baie St Catherine au lieu ordinaire des réunions du conseil municipal le troisième jour de juin 1964 à 7.30 heures P.M. sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Wilfrid Savard.

au début de la séance, le secrétaire Trisormier a constaté que l'assemblée des propriétaires comptait environ 65 personnes. Tous Electeurs et propriétaires de la municipalité de St-Firmin de Baie St Catherine.

à la demande du maire, le secrétaire Trisormier a donné lecture de la Résolution qui avait fixé l'assemblée des propriétaires au 13 juin 1964, à 7.30 P.M.

Le secrétaire Trisormier donna également lecture de l'avis public de convocation de cette assemblée des propriétaires, lequel avis public avait été affiché dans trois endroits bien en vue de la municipalité.

Le secrétaire Trisormier donna également lecture du certificat de publication de l'avis public. immédiatement après, le maire fit lecture de l'article 758 du code municipal concernant la réglementation pour les emprunts des municipalités.

Le maire demande assenti au secrétaire Trisormier, assisté de l'aviseur légal M^r Martial Asselin et de l'ingénieur professionnel, monsieur Rial Lafleur de donner

lecture du Règlement et de fournir
 tantôt les applications Régulées par
 l'assemblée des propriétaires. Tous les
 articles du Règlement furent discutés
 séparément et les propriétaires eurent
 tout le temps nécessaire pour poser des
 questions sur chaque article en particulier.
 La discussion s'est continuée jusqu'à
 9.30 heures P.M. après deux heures d'attente
 conformément à la loi, le maire a
 demandé à l'assemblée de propriétaires
 s'il y avait des personnes dans
 l'assemblée qui s'opposaient à ce
 Règlement. Une seule personne s'est
 opposée à l'adoption du Règlement
 ce fut monsieur Joseph Savard,
 électeur-Propriétaire. Comme d'autres
 personnes ne s'opposaient pas, le
 maire président de l'assemblée,
 déclara le Règlement adopté par les
 électeurs et que les formalités d'usage
 seraient entreprises pour l'approbation
 par les autorités compétentes.

Aucune autre question n'étant
 soulevée, le maire a levé l'assemblée
 à 9.30 heures P.M.

J. B. Savard

Padone Savard secrétaire
 Trésorier

Avis au Conseil

avis vous est par la présente donné pour
vous avertir qu'il y aura une ^{Assemblée} ~~Assemblée~~
du conseil municipale, à la Salle Paroissiale
au lieu Ordinaire des séances, à 7 1/2 heures
et demi Samedi soir le 20 juin 1964
cette assemblée a été convoquée pour passer
les Résolutions pour tout les besoins de la paroisse.

signé Adolphe Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité de St Firmin 20th juin 1964
à une assemblée spéciale du conseil
municipale de St Firmin tenue ce 20th jour
(20) jours du mois de juin 1964.

à laquelle session du conseil étaient
présent messieurs les conseillers suivants
Joseph Lefebvre Pierre Lefebvre
Mille Foster Eucien Lefebvre

Alcide Thériault

sous la présidence de son honneur le
maire Monsieur Mille Savard.

parmi lesquels passant les résolutions
suivantes Voici les comptes présentés
pour votre approbation

- | | | |
|----|------------------------------|-------|
| 32 | Adolphe Savard | 30.00 |
| 33 | Conseil économique St Siméon | 25.00 |

Résolutions

Il est proposé par Alcide Thériault

secondé par Eucien Lefebvre

que les comptes soient payés et approuvés
tel que présentés.

Résolution

certificat attestant que le conseil municipale
de St Firmin de Baie St Catharine a pris
connaissance du Procès verbal de l'assemblée
des Electeurs - Propriétaires

à Anne Beauchamp du Conseil
municipale de St Firmin de Baie
St Catherine tenu le 20 Juin
1964 à 7^{1/2} heures et demie du soir
à la Salle ^{du} Conseil. Sont présents les
conseillers. Joseph Dufour
Pierre Imbeault, Melvin Foster
Gérard Imbeault et leide Thériault
sous la présidence de son honneur
le maire, messieur Millie Savard.

Le secrétaire - Trésorier donne
lecture du Procès verbal Relatant
l'Assemblée des propriétaires pour
l'adoption du Règlement numéro
5 en vue de la construction d'un
système d'égouts d'égout et de
protection contre les incendies et
un emprunt pour ces fins de
\$215,000.00

Après avoir pris connaissance de ce
procès verbal il est proposé par le
conseiller Pierre Imbeault
secondé par le conseiller Joseph Dufour
que le Procès-verbal de l'Assemblée
des Electeurs - Propriétaires tenu le
13 Juin 1964 à Baie St Catherine,
à la salle de délibération du dit
Conseil pour l'adoption du Règlement
numéro 5 soit adopté tel que proposé
et qu'il soit enregistré aux archives
de cette Corporation.

Adopté à l'unanimité

Radame Savard
secrétaire

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Imbeault
 secondé Par Millie Foster
 qu'un morceau terrain appartenant
 à messieur Joseph sur sa propriété
 lot P. 4, A rang A au cadastre officiel
 pour le canton de Saguenay mesurant
 100 de Profondeur et de 80 de front sur
 la route national soit transporté au
 rôle d'évaluation au nom de Charles
 Henri Dufourd comme propriétaires
 et le conseil évalue à 80 piastre
 et que le montant soit déduit à
 messieur Joseph Dufourd

Il est Proposé de l'ide Thérien
 secondé Par Lucien Imbeault
 qu'une partie du bloc L appartenant
 appartenant au ministère de la colonisation
 sur Rang 1 mesurant $87 \frac{1}{2}$ acres
 soit transporté au rôle d'évaluation
 au nom de messieur Jean Louis Gauthier
 comme propriétaire et qu'il soit
 évalué à \$150.00

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Joseph Dufourd
 secondé Par Millie Foster
 que la bâtisse appartenant à polo
 Bonhame au rôle d'évaluation soit
 baisser de \$400.00 et propriété étant
 évalué à \$1,400.00 soit aussi à 1,000.00

adopté à l'unanimité

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé par de l'ide Thérien
 que messieur Albert Guerin de
 St Siméon a un camp de passe au feu

Les Consignes qui sont évaluation de \$3,000,00 le
 Conseil municipal a décidé de la
 baissé de \$1,000,00 qui sont évaluation
 resté à \$2,000,00 au rôle d'évaluation
 pasque il a un camp de passé au
 feu adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster
 secondé Par Alcide Therrien
 que pour la bâtisse de messieur Emond
 Therrien vu qu'il a un Garage de
 bâti et non évalué le Conseil municipal
 a décidé de le baissé au même prix
 s'est-à-dire à \$2,600,00 pour le tout
 jusqu'à que les évaluateurs passe
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Guerin Imbeault
 que la bâtisse de Dion Garce Snyfoud
 sans parti au rôle d'évaluation
 au prix de \$1,000,00 piastre et que
 la bâtisse de messieur Charles arthurs
 Snyfoud sans parti au rôle d'évaluation
 au prix de \$700,00 piastres
 adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Guerin Imbeault
 secondé Par Millie Foster
 qu'une Résolution est Passé et que le
 Conseil municipal assépte la modification
 du rôle d'évaluation avec les amendement
 fait par cet assemblée

Adopté à l'unanimité

X X X

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
 secondé Par Joseph Lefond
 Considérant que la Route Dielle
 En été est au frais du ministère de
 la voirie... et

Considérant qu'il y a des dommages
 sur les terrain des contribuables par
 rapport qui a des ^{travaux} de boucher

En conséquence Il est Proposé Par
 Pierre Imbeault et secondé Par Joseph
 Lefond ^{et adopté à l'unanimité} qu'une demande soit faite
 au ministère de la voirie de faire
 faire les travaux nécessaires pour
 que l'eau de la route ne fasse plus
 de dommages à l'asphalte et au terrain
 privé adopté à l'unanimité

J. B. Lefond maire
 Adrien Savard secrétaire

Province de Québec

Municipalité St Firmin

à une assemblée Régulière du conseil
 municipale de la paroisse St Firmin
 tenue à l'endroit habituel à 7 1/2 heures
 et demie du soir le quatrième jour
 de Juillet. 1964 conformément
 au Code municipale de la province
 sous la présidence de messieur maire
 Millie Savard sont aussi présents
 les conseillers suivants les messieurs
 Millie Foster Pierre Imbeault
 Joseph Lefond Lucien Imbeault
 Gerail Kaimay Alcide Thirrin
 Tous conseillers formant l'unanimité
 Pasant les Résolutions suivantes
 Voici les comptes présentés pour ^{l'année} ~~l'année~~

35

Philippe Boelgfort ambassade Police 2,00

36

Padoue Savard salaire 30,00

37

Padoue Savard. dépense voyage ^{Philippe} 18,25

38

Millie Savard dépense voyage 100,00

Résolution

Il est Proposé Par Lucien Imbeault

secondé Par Millie Foster

que les comptes soient payés tel que
présenté et asseyter

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Millie Foster

secondé Par Joseph Dufourd

considérant que la Rivière Saguenay
est connue depuis le début de la
civilisation comme telconsidérant que le conseil de St Firmin
trouve convenable que la Rivière
reste avec le nom de SaguenayEt le conseil municipale de la
paroisse de St Firmin proteste
contre les Résolutions qui ont été
envoyées par les Municipalités
du Comté de Saguenay

Cet Résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault

secondé Par Lucien Imbeau

que le terrain appartenant à la
compagnie Price le terrain situé
Bang B no 1-14 dans la paroisse
de St Firmin soit parti au Rôled'évaluation au nom de messieurs P A
marcotte comme propriétaire et ceterrain soit évalué à \$80,00 et que
la compagnie Price soit tenue de verser ^{consigner}

P.A. Marcotte

Padoue Savard

Municipalité St Firmin 18¹⁹⁶⁴ juillet

une assemblée spéciale tenue ce
dix-huitième jours de juillet 1964
après avoir été convoqué par avis
daté du 5 juillet par ordre de messieur
mairie ^{tenue} à l'endroit habituel des séances
à 7 1/2 heures et demie du soir conformément
au code municipal sous la présidence
de messieur maire Millie Savard
sont présent les conseillers suivants
Joseph Dubord Gerail Kainey
Pierre Imbeau Millie Foster
Lucien Imbeault

Tous Conseillers formant quorum
Passant les Résolutions suivantes

Résolution

Il est Proposé par Lucien Imbeault
et secondé par Millie Foster
vu que le Conseil municipal de la
St Firmin a besoin d'une servitude ^{payable}
et que messieur Fanny Pitras
consent à céder une servitude au
prix de \$500,00 Le Conseil municipal
consent à payer contant à messieur
Fanny Pitras la dite S de \$500,00
En Conséquence Le conseil municipal
autorise à l'unanimité messieur
mairie Millie Savard, à signer
le contrat avec messieur Fanny
Pitras pour cet servitude
adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé par Pierre Imbeault
secondé par Gerail Kainey
vu que le Conseil municipal de la
Municipalité St Firmin a besoin d'une servitude

et que messieur Joseph Lefebvre
 consent a donner gratuitement
 un droit de servitude sur certain terrain pour la construction
 d'acadue et Egout Le conseil
 municipale autorise a l'unanimité
 messieur Maire Willie Savard
 a signé le contrat avec messieur
 Joseph Lefebvre pour cet servitude
 adopté a l'unanimité.

Resolution Pour demander Renouveau
 de la loi pour faciliter le Financement
 de certain travaux municipaux.

a une seance special du conseil
 municipale de St Firmin tenu au
 lieu Ordinaire des seances du conseil,
 le 18 juillet 1964 a laquelle seance
 etait present messieurs les con-
 seillers Gerail Karnay Joseph Lefebvre
 Pierre Imbeault Lucien Imbeault
 Willie Foster. sous la présidence
 de messieur maire, Monsieur Willie
 Savard.

1. attendu que la loi sur le developpe-
 ment et les prest municipaux a
 pour objet de stimuler l'emploi en
 permettant aux municipalités
 d'accroître ou d'accélérer leurs projets
 d'entreprise municipales, Grâce a
 une assistance financière;
2. attendu qu'en vertu de cette loi
 et de l'intente intervenu le 30 octobre
 1963 entre le Gouvernement de la province
 de Quebec et l'office du developpement
 municipale et des prest aux municipa-
 lités, la commission municipale de
 Quebec peut consentir des prêts a long

- termes et faire remise à la municipalité,
 suivant certaines conditions, d'un montant
 équivalant à 25% du capital du prêt consenti;
3. attendu que le conseil désire se prévaloir
 de cette loi et de l'intente précitée pour faire
 exécuter certains travaux municipaux;
 4. attendu que ces travaux consistent dans la
 construction d'un système d'égouttage,
 d'égout et de protection contre les incendies,
 devant être effectuée dans les limites de la
 municipalité de St Firmin de Baie St Catharine
 comté Charlevoix;
 5. attendu que ~~le coût de~~ ces travaux
 correspondant à une entreprise municipale
 au sens de la loi précitée;
 6. attendu que le coût de ces travaux est
 estimé à \$ 215,000.00;
 7. attendu que les projets d'entreprises municipales
 admissibles à l'assistance financière
 doivent être soumis à la Commission
 Municipale de Québec avant le 30 novembre
 1964;
 8. attendu que ces travaux est pour objet
 de stimuler l'emploi
 Pour ces motifs il est
 Proposé Par Pierre Gauthier
 secondé Par Joseph Dufour
 et Résolu ce qui suit, qu'une demande
 soit transmise à la Commission municipale
 de Québec pour obtenir les bénéfices
 de cette assistance financière pour les
 projets d'entreprise déjà mentionnés et devant
 être décrits dans un Règlement d'impôt
 à long terme portant le numéro 5 et dont le
 coût sera réparti sur tous les biens fonds
 imposables dans la municipalité adjoite

Certifié Copie Conforme
 Pauline Duroseau
 Secrétaire Trésorière

Résolution

attendu que la corporation municipale de St-Firmin décide de construire un Réseau d'égout et d'égout et de protection contre les incendies

attendu que des plans et devis ont été préparés par l'ingénieur Joseph Aimé Tremblay;

attendu que la corporation municipale a besoin pour diriger et suivre la construction, suivant les plans et devis, d'un ingénieur conseil

attendu que le Bureau Picard, Rochette et associés de la Malbaie a fait des démarches considérables en vue de faire accepter le projet de système d'égout et de protections contre les incendies et que les dits ingénieurs du Bureau Picard, Rochette et associés ont fait les démarches en question sans produire de charges et de compte à la corporation municipale de St-Firmin.

attendu que le tarif des ingénieurs professionnels pour la surveillance des dits travaux s'élève à un pourcentage de 5% du montant du coût des travaux. Il est proposé par Guyon Imbeault, secondé par Willie Foster et résolu unanimement que les services professionnels des ingénieurs Picard, Rochette et associés de la Malbaie soient retenus par la corporation municipale de St-Firmin et à cette fin la corporation municipale de St-Firmin s'engage à payer les honoraires des dits ingénieurs sur une base de 5%.

du coût total des travaux à être exécutés
dans la municipalité de St Firmin de Baie
St Catharine.

Que toutes décisions, en dehors du contrat
signé par la Firme F.M.G. Construction
Incorporée, concernant la Corporation du
Système d'égout, d'égout et de protection
contre les incendies, et les extras, soient
décidés de consentement avec les autorités
municipales et l'ingénieur surveillant.
Baie St Catharine ce 18^e jour de juillet
1964

Padane Savard
secrétaire Trésorier

Resolution

A une séance du conseil municipale de la
Corporation de St Firmin de Baie St Catharine
tenue le 18 juillet 1964 à 7 heures et demie
du soir au lieu ordinaire des séances
dudit conseil à laquelle séance
étaient présents Messieurs les conseillers
sous la présidence de son honneur
le maire, monsieur Mellic Savard
attendu que la Corporation municipale
de St Firmin désire procéder à la
construction d'un Réseau d'égout
d'égout et de système de protection
contre incendies dans les limites de la
dite municipalité
attendu que toutes les formalités
juridiques ont été suivies et que le
Règlement de la construction a été
approuvé par le ministre des affaires
municipales.
attendu qu'un projet de contrat à
être signé par un contracteur,

a été rédigé le notaire Paul Emile
 Tremblay de la Malbaie;
 attendu que le conseil municipale
 a pris connaissance de ce projet
 de contrat;
 attendu également qu'un contracteur
 a accepté de signer ce contrat tel
 que rédigé.

En conséquence Il est Proposé
 Par Gerail Rainey conseiller et
 seconde par Joseph Duford et
 adopté à l'unanimité que le maire
 et le secrétaire-trésorier de la
 corporation municipale de St Firmin
 soient autorisés à signer pour et au
 nom dudit conseil, un contrat
 avec la firme F.M.G. Construction
 incorporée de la Malbaie, pour la
 construction d'un Réseau d'égoutte-
 ment et de protection contre les
 incendies dans les limites de la
 municipalité de St Firmin de
 Baie St Catherine - Charlesbourg
 Baie St Catherine ce 18^{me} jour
 de Juillet 1964

Radame Savard
 secrétaire Trésorier

Radame Savard
 Radame Savard
 secrétaire

Province de Québec

Municipalité St Firmin 1 août 1964

à une assemblée Régulière du conseil
municipale tenue ce 1^{er} août 1964
à 7 1/2 heures et demie du soir conformément
au Code municipale sous la présidence
de messieur Maire Millie Savard
sont aussi présent les conseillers suivant
Mr Joseph Lefond Pierre Imbeault
Gérail Rainey Lucien Imbeault
Mellie Foster Alcide Thériault
Tous conseillers formant quorum
passant les Résolutions suivantes

- Voici les comptes présentés pour notre approbation
et ^{et servitude}
- | | | |
|----|---|-----------|
| 39 | Ghenny Poitras pour achat terrain | 500,00 |
| 40 | Laque Savard salaire | 30,00 |
| 41 | Laque Savard dépenses voyage tel. livres saisis | 122,4 |
| 42 | Joseph Rainey pour balandis service R. de | 200,00 |
| 43 | Millie Savard main d'œuvre voyage | \$ 200,00 |

Résolution

Il est Proposé Par Pierre Imbeault
secondé par Millie Foster
que les comptes soient payés et acceptés tel
que présenté

adopté à l'unanimité

Résolution

Il est Proposé Par Mr Pierre Imbeault
secondé Par Rainey Gerail
que messieur Millie Savard soit nommé
par Résolution pour engager le personnel
nécessaire pour les travaux d'égout
et d'égout et protection d'eau le plus
qu'il se fait dans la paroisse
actuellement Par F. M. G. Construction

adopté à l'unanimité

~~Cet assemblée est adjournée à mercredi soir prochain~~Copie dans le nouveau
livre

Résolution

Il est Proposé Par Alcide Turin
 secondé Par Joseph Hysard
 que messieur maire Millé Sarard est
 autorisé à faire les démarches nécessaires
 pour se renseigner pour voir que l'entrée
 au maison de son digne fonce est
 satisfaisable.

adopté à l'unanimité

Il est Proposé Par Lucien Turbeault
 secondé Par Joseph Hysard conseiller
 que messieur maire Millé Sarard
 est autorisé à rencontrer Canadairme Fandrie Compagnie
 et J M G construction pour discuter
 le plan de la tringle avec ses
 intéressés

adopté à l'unanimité

Cet assemblée est adjournée à mercredi
 soir à ^{10 h 30} 1/2 heures et demie ^{pour discuter} pour tout les
 besoins de la paroisse

Copie dans le nouveau
 livres certifié Par l'adame Sarard
 secrétaire Trisorier

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

